

LES ENFANCES GÂTÉES

P.16 ENTRE VIOLENCE PHYSIQUE ET SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE, ALERTE CLIMATIQUE ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS, **LA JEUNESSE EST CONFRONTÉE À UNE SÉRIE DE CRISES INÉDITES.** LE TOUT ALORS QUE LES STRUCTURES DE SOUTIEN, BALLOTTÉES ENTRE L'ASSISTANCE ET LA COERCITION, SEMBLENT AU BORD DE LA RUPTURE.



L'INVITÉ
COLOMBAN DE VARGAS
ET LE MICROBIOME
PLANÉTAIRE
PAGE 38

EXTRA-MUROS
LES « SÉRINGUÉROS »,
GARDIENS DE
L'AMAZONIE
PAGE 42

TÊTE CHERCHEUSE
INTIDHAR LABIDI-GALY
LA VOIE DE
L'EXCELLENCE
PAGE 46



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

10h | Uni Dufour (ouverture des portes à 9h)

Sur inscription

unige.ch/dies

Dies ACADEMICUS

TRANSITIONS

Avec les interventions de:



Mme Anne Hiltbold
Conseillère d'Etat chargée
du Département de
l'instruction publique,
de la formation et de
la jeunesse



M. Yves Flückiger
Recteur de l'Université
de Genève



Mme Esther Duflo
Professeure au MIT
et au Collège de France,
Prix Nobel d'économie
en 2019



Mme Agnès Callamard
Secrétaire générale
d'Amnesty International

Journée officielle de l'Alma mater, le Dies academicus est célébré chaque année à l'Université de Genève depuis 1904. À cette occasion s'expriment notamment les autorités politiques et universitaires. Des mérites sont décernés, tels que le grade de Docteur honoris causa, la Médaille de l'Université et la Médaille de l'innovation.

Cette année la cérémonie sera consacrée à la question des transitions.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

DOSSIER: LES ENFANCES GÂTÉES

04 ACTUS

RECHERCHE

10 SOCIOLOGIE
PLONGÉE
DANS LE GRAND BAIN



En compagnie du photographe David Wagnières, la sociologue Cornelia Hummel explore le microcosme que constituent les piscines municipales.

12 COSMOLOGIE
DANS L'ESPACE
DE MINKOWSKI,
PLUS BESOIN
D'ÉNERGIE NOIRE



Lucas Lombriser propose une reformulation mathématique de la relativité générale qui permettrait de résoudre certaines énigmes cosmologiques telles que l'énergie ou la matière noires. Un tour de passe-passe qui demande cependant d'accepter que la masse des particules évolue au cours du temps.



16 «NOUS SOMMES À UN TOUR-NANT COMPARABLE À MAI 68»

Philip Jaffé, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, fait le tour des nombreuses crises qui bouleversent les enfants et les jeunes d'aujourd'hui.

22 UNE MAISON
POUR LA PÉDOPSYCHIATRIE

Récemment inaugurée, la Maison de l'enfance et de l'adolescence offre en un seul lieu une chaîne cohérente de soins pour les enfants et les jeunes souffrant de maladies psychiques. Visite de ce lieu unique en Suisse.

25 «LE DRAME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT»

Les bonnes intentions ayant dicté les premiers dispositifs légaux sur la protection de l'enfance ont pavé l'enfer pour des milliers d'enfants placés à travers la Suisse.

31 PLACEMENT:
124 NUANCES DE GRIS

L'expérience vécue par les familles face aux autorités de protection de l'enfant varie d'une région à l'autre. Une étude montre qu'une bonne information est indispensable pour assurer la participation des personnes concernées. Un nouveau projet de loi pourrait y contribuer.



34 LA VIE BRISÉE
DES ENFANTS DU PLACARD

Durant la seconde partie du XX^e siècle, près de 50 000 enfants de saisonniers, pour l'essentiel Italiens, ont vécu clandestinement en Suisse. Privés de leurs droits fondamentaux, la plupart d'entre eux ont développé d'importants traumatismes.

37 DOUZE MESURES
POUR CHANGER LA DONNE

Proposé dans le cadre du PNR 76 «Assistance et coercition», un *policy brief* propose une douzaine de recommandations regroupées en cinq axes afin d'améliorer la prise en charge des mineur-es en situation de placement en Suisse. Celles-ci ont été identifiées par des étudiant-es ayant participé au cours «Clinique d'analyse sociale» du semestre de printemps 2021.

Image de couverture: Emmanuelle Houdart

RENDEZ-VOUS



38 L'INVITÉ
LE MICROBIOME,
«SOUPE DE VIE»

Colomban de Vargas, directeur de recherche CNRS à la Station biologique de Roscoff, a donné le 14 septembre une conférence sur les organismes invisibles qui représentent la base vivante du système Terre.

42 EXTRA-MUROS
LES GARDIENS
DE L'AMAZONIE

Un fabricant de baskets utilise du caoutchouc d'Amazonie. En payant les ouvriers locaux pour récolter le latex sur des arbres sauvages, il préserve la forêt du déboisement. Vraiment? Dorothee Baumann-Pauly a mené l'enquête.

46 TÊTE CHERCHEUSE
LA VOIE
DE L'EXCELLENCE

Intidhar Labidi-Galy s'efforce d'améliorer l'efficacité des traitements contre le cancer de l'ovaire. Ses travaux sont notamment soutenus par une prestigieuse bourse du gouvernement américain.

54 À LIRE

SCIENCES SOCIALES

Motivé par le plaisir, le bénévolat des seniors contribue à la cohésion sociale

COSTANZA BONADONNA REÇOIT LE PRIX GALILEI DU ROTARY CLUB D'ITALIE



Le Prix Galilei du Rotary Club d'Italie a été décerné cet été à Costanza Bonadonna, professeure au Département des sciences de la Terre et de l'environnement et doyenne de la Faculté des sciences. Cette distinction lui est remise pour ses recherches sur les volcans actifs et l'évaluation des risques liés, en particulier, au volcanisme explosif.

OLIVIER SCAILLET NOMMÉ FELLOW DE L'INSTITUTE OF MATHEMATICAL STATISTICS



Professeur à la Faculté d'économie et de management (GSEM) et au Swiss Finance Institute, Olivier Scaillet a été nommé « Fellow » de l'Institute of Mathematical Statistics (IMS). Il a reçu cette distinction pour ses contributions dans le domaine de l'économétrie. Ses recherches portent principalement sur l'évaluation des produits dérivés, la théorie économétrique et l'économétrie appliquée à la finance et à l'assurance. Fondé en 1935, l'IMS encourage le développement et la diffusion de la théorie et des applications des statistiques et des probabilités.

L'image de la personne retraitée qui prend soin d'elle-même, vit dans l'attente et à la charge de la société est fausse. Tel est le constat du projet de recherche *Vivra : bien vivre sa retraite avec les autres* mené depuis 2019 par les universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel ainsi que par la Haute école et École supérieure de travail social Valais-Wallis et dont les résultats ont été restitués au mois de mai.

« L'engagement bénévole des seniors est d'une grande ampleur », souligne Nathalie Muller Mirza, professeure à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et l'une des chercheuses du projet. L'Office fédéral de la statistique recense une activité non rémunérée pour 44,7 % des 65-74 ans, soit un peu plus que la moyenne de la population. Nous avons constaté que cet engagement se conjugue souvent avec des participations dans plusieurs associations. L'ensemble des tâches et des activités que les personnes retraitées réalisent gratuitement jouent un rôle central dans le fonctionnement de la société, contribuant à la cohésion sociale et au bien-être des autres générations. »

Réalisée dans le canton de Vaud et en Valais, l'étude se base sur des données collectées durant des entretiens individuels et collectifs



Des bénévoles à la retraite œuvrant pour l'association « Les Tables du Rhône » qui récolte et redistribue des produits alimentaires excédentaires. DR

avec plus de 100 personnes retraitées, actives dans un total de 118 associations.

Souvent ignoré, cet engagement offre aux bénévoles une reconnaissance symbolique liée au sentiment de transmettre des connaissances et des expériences utiles à autrui et au fonctionnement collectif. Il est motivé par le plaisir qui naît du maintien des relations sociales, du sentiment d'être utile et de l'assouvissement d'un besoin d'action. Cette pratique « *st en lien avec l'envie dans les deux sens du terme : envie et en vie* », résume une des bénévoles.

www.unil.ch/ceg/vivra

SCIENCES DE LA TERRE

La géologie du Salève, étudiée depuis des siècles, bénéficie d'une mise à jour

Le Salève, montagne emblématique des Genevois située dans le département français de Haute-Savoie, a fait l'objet d'innombrables publications géologiques à commencer par celle d'Horace Bénédict de Saussure au XVIII^e siècle. Ce qui n'a pas empêché une équipe de géologues retraités, menée par Jean Charollais, professeur honoraire à la Faculté des sciences, et secondée par des collaborateurs et collaboratrices de la région, d'en réaliser une de plus. Parue dans la *Revue de paléobiologie* du mois de janvier, l'article de 127 pages fait la synthèse des recherches effectuées sur ce « chaînon anticlinal jurassien » au cours des cent dernières années. Une mise à

jour qui est complétée par une nouvelle carte géologique du Salève au 1/25 000^e. L'article corrige certaines imprécisions des travaux antérieurs, ce qui a imposé de retourner sur le terrain, et ajoute de nouvelles données stratigraphiques et structurales. La lecture de ce papier ainsi que la consultation de la carte géologique détaillée qui l'accompagne peuvent être complétées par une balade *in situ*, en suivant l'un des nombreux sentiers géologiques du Grand Salève ornés de panneaux d'information. L'occasion également de reprendre le téléphérique qui doit redémarrer cet automne.

www.tinyurl.com/saleveGE

PALÉONTOLOGIE

Il y a 240 millions d'années, de curieux coelacanthes se sont diversifiés en Suisse

Durant le Trias moyen, il y a entre 242 et 241 millions d'années, la population de coelacanthes hantant les côtes de la Téthys, l'océan qui recouvrait alors la Suisse, a connu une radiation évolutive, c'est-à-dire la formation de plusieurs espèces dans un temps et un espace réduits. C'est la première fois qu'un tel phénomène est démontré pour cette lignée de poissons qui existe depuis 420 millions d'années sans avoir beaucoup changé d'apparence (il existe deux espèces encore vivantes de ce «fossile vivant» le long de la côte est-africaine et en Indonésie). C'est ce qui ressort d'un article de *Scientific Reports* paru le 13 juillet. Christophe Ferrante, chercheur à la Faculté des sciences, et Lionel Cavin, conservateur au Muséum d'histoire naturelle de Genève, y décrivent une nouvelle espèce de coelacanthe, *Rieppelia heinzfurreri*, à partir d'un fossile conservé au Musée paléontologique de Zurich. Provenant du site du Monte San Giorgio au Tessin, le spécimen a été découvert au XX^e siècle déjà mais n'avait jamais été étudié en détail car il est très difficile à interpréter. L'intérêt renouvelé pour ce vestige presque oublié a été provoqué par la découverte récente de deux autres fossiles de coelacanthes dans le canton voisin des Grisons. D'un aspect



Reconstitution d'un coelacanthe de l'espèce «*Rieppelia heinzfurreri*» qui nageait en Suisse il y a 242 millions d'années.

étrange, avec un corps très court et un crâne formant un dôme, ils ont été classés dans une nouvelle espèce, *Foreyia maxkuhni*. L'analyse indique que celle-ci et *Rieppelia heinzfurreri* sont en réalité très proches du point de vue évolutif. L'article montre qu'elles font même partie, avec deux autres espèces «locales» à la morphologie plus classique et décrites depuis bien plus longtemps, d'une même radiation évolutive qui est apparue 10 millions d'années après que l'une des plus importantes extinctions de masse a fait disparaître plus de 80% des espèces marines.

www.tinyurl.com/heinzfurreri

ÉLISABETH PARMENTIER
DOCTEURE HONORIS
CAUSA DE L'UNIVERSITÉ
DE LOUVAIN-LA-NEUVE



Doyenne de la Faculté de théologie et professeure de théologie pratique, Élisabeth Gangloff Parmentier s'est vu remettre, le 15 mai, un doctorat honoris causa de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve en Belgique. Cette distinction lui a été décernée pour ses travaux et son engagement dans le dialogue interchrétien. Élisabeth Gangloff Parmentier a rejoint l'Université de Genève en 2015, en tant que titulaire de la chaire Irène Pictet du Pan. Ses recherches portent sur l'herméneutique biblique, l'écuménisme, les théologies féministes et contextuelles ainsi que sur les recompositions et nouvelles formes d'Églises.

MÉDECINE

Le niveau d'expression de deux gènes permet de prédire l'évolution du cancer

On dit souvent qu'il y a autant de cancers qu'il y a de patient-es. En tout cas, les différences interindividuelles dans l'évolution de cette maladie représentent un défi constant pour les médecins. Mais il peut arriver que ces variations offrent une opportunité d'y voir plus clair. Et c'est ce qu'a réussi à faire l'équipe de Mikaël Pittet, professeur ordinaire au Département de pathologie et immunologie (Faculté de médecine). Dans un article paru dans la revue *Science* du 3 août, elle montre en effet comment l'analyse du «microenvironnement» des tumeurs (vaisseaux sanguins, cellules immunitaires, etc.), avec lequel elles interagissent en permanence, permet de prédire leur progression.

Une analyse de ce micro-environnement prélevé chez 52 patient-es souffrant du cancer de la tête et du cou a ainsi mené à l'identification

d'un des critères déterminants dans ce processus, à savoir l'expression de deux gènes, CXCL9 et SPP1, par des cellules immunitaires appelées macrophages. Plus précisément, les macrophages qui expriment davantage le premier gène sont impliqués dans des attaques contre les cellules cancéreuses, tandis que ceux qui expriment davantage le second participent au contraire à leur croissance. Les scientifiques ont aussi remarqué que lorsque le rapport de CXCL9 à SPP1 est élevé, les activités des autres cellules du micro-environnement tumoral prennent elles aussi une orientation anticancéreuse et inversement. Les auteurs aimeraient maintenant déterminer comment interférer thérapeutiquement avec ces mécanismes et personnaliser au mieux les traitements.

www.tinyurl.com/CXCL9etSPP1

FABIAN VON ROHR
EST LAURÉAT DU PRIX
DES MATERIAUX EU-40

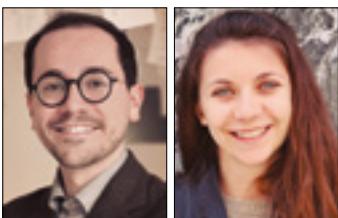


Professeur au Département de physique de la matière quantique (Faculté des sciences), Fabian von Rohr a reçu le Prix «EU-40 materials» de la Société européenne de recherche sur les matériaux. Sont ainsi récompensés les travaux de ce chercheur à l'intersection de la chimie et de la physique visant à la découverte de nouveaux matériaux quantiques.

MÉDECINE

FRAUKE MÜLLER
REÇOIT LE PRIX DE L'IADR

Frauke Müller, professeure et responsable de la Division de gérodontologie et prothèses, médecine adjointe de la Clinique universitaire de médecine dentaire (Faculté de médecine), a reçu le Prix de la recherche en prosthodontie et en implantologie décerné par l'International Association for Dental, Oral and Craniofacial Research (IADR).

SIMONE BAVERA
ET ARIADNI AFRODITI
GEORGATOU REMPORTENT
LE PRIX SCHLAEFL 2023

Simone Bavera et Ariadni Afroditi Georgatou, chercheur et chercheuse à la Faculté des sciences, figurent parmi les quatre lauréats du Prix Schlaefli 2023. Attribué par l'Académie suisse des sciences naturelles, ce prix récompense les meilleures thèses de doctorat, respectivement en astronomie et en géosciences. Celle de Simone Bavera, postdoctorant au Département d'astronomie, porte sur l'origine des trous noirs et leurs propriétés spécifiques, leur taille et leur rotation. Celle d'Ariadni Afroditi Georgatou, chercheuse au Département des sciences de la Terre et de l'environnement et spécialisée dans le domaine à la frontière entre la volcanologie et la minéralogie, a contribué à la compréhension des processus de saturation des sulfures magmatiques.

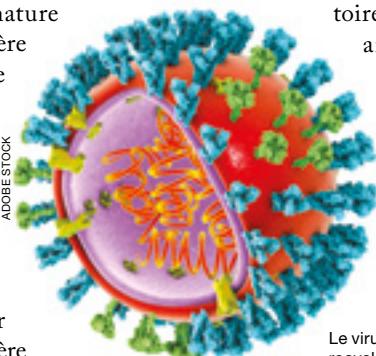
Pour infecter les cellules, le virus de la grippe prend la voie du fer

Pour pénétrer dans son hôte, le virus de la grippe a sa petite technique. Il se lie à des structures de sucre situées sur la membrane extérieure des cellules cibles puis se déplace le long de la surface jusqu'à ce qu'il trouve un point d'entrée approprié. Dans un article paru le 16 mai dans les *PNAS*, Mirco Schmolke, professeur associé au Département de microbiologie et médecine moléculaire (Faculté de médecine), et ses collègues sont enfin parvenus à déterminer la nature de ce point d'entrée. Il s'avère que le virus influenza A se fixe sur un récepteur (celui de la transferrine 1) qui lui permet de détourner le mécanisme de transport du fer afin de commencer son cycle d'infection. Le blocage de ce récepteur à l'aide d'un inhibiteur a permis de réduire de manière significative sa capacité à infecter des cellules pulmonaires humaines, des

échantillons de tissus pulmonaires humains et des souris. Les caractéristiques potentiellement oncogènes de l'inhibiteur en question rendent toutefois ce produit inutilisable pour traiter des êtres humains. Les scientifiques démontrent néanmoins l'existence d'une vulnérabilité qui pourrait être exploitée pour combattre cet agent pathogène. Ce dernier est, en effet, avec le virus de l'influenza

B, responsable d'infections respiratoires aiguës qui tuent chaque année un demi-million de personnes dans le monde et font des ravages chez les animaux.

www.tinyurl.com/SchmolkeUNIGE



Le virus de la grippe profite du recyclage continu du récepteur de la transferrine 1 pour entrer dans la cellule et l'infecter.

MÉDECINE

Un capteur permet au parasite de la malaria de s'orienter (et d'être neutralisé)

Le protozoaire de genre *Plasmodium* connaît une vie mouvementée. Dès qu'il infecte le sang humain, le parasite de la malaria effectue en effet un petit séjour dans le foie avant de poursuivre sa route dans la circulation sanguine et d'entrer à bord des globules rouges qu'il détruit à force de se reproduire. Il est ensuite récupéré par un nouveau moustique dont il colonise quelque temps l'intestin avant de remonter vers les glandes salivaires et de recommencer tout le circuit. Il va sans dire que le micro-organisme doit pouvoir détecter, à chaque stade, dans quel environnement il se trouve afin de pouvoir adapter son programme de développement à des conditions qui changent du tout au tout. Les microbes possèdent donc des capteurs capables d'identifier des molécules spécifiques aux milieux qu'ils colonisent. Or, si la plupart des organismes vivants partagent les mêmes types de capteurs, *Plasmodium* fait exception. Une étude parue le 16 juin dans *Science Advances*

et dirigée par Mathieu Brochet, professeur associé au Département de microbiologie et médecine moléculaire (Faculté de médecine), présente un capteur d'un nouveau type qui permet au parasite de savoir s'il se trouve dans l'intestin du moustique ou à l'intérieur des globules rouges humains. En son absence, le protozoaire devient incapable de poursuivre son développement. Il représente donc une cible encourageante pour la lutte contre le parasite de la malaria qui cause plus de 250 millions d'infections par an, surtout en Afrique subsaharienne, dont 621 000 mortelles. Par ailleurs, ce capteur, composé de cinq protéines, se retrouve chez toute la famille des parasites apicomplexes dont fait partie *Plasmodium* mais également chez le toxoplasme, l'agent de la toxoplasmose.

www.tinyurl.com/mathieubrochet

GÉNÉTIQUE

Les premiers serpents transgéniques ont une peau de velours

Alors que l'opération a longtemps été considérée comme impossible, l'équipe d'Athanasia Tzika, chercheuse dans le Département de génétique et évolution (Faculté des sciences), a réussi à produire pour la première fois des serpents génétiquement modifiés. Décrise dans la revue *Science Advances* parue le 14 juin 2023, cette manipulation a été effectuée sur des serpents des blés. En rendant inactif un gène de la voie de signalisation EDA, elle a fait naître des animaux uniquement pourvus d'écaillles ventrales. Le reste de la peau présente une texture qui ressemble à un velours très fin.

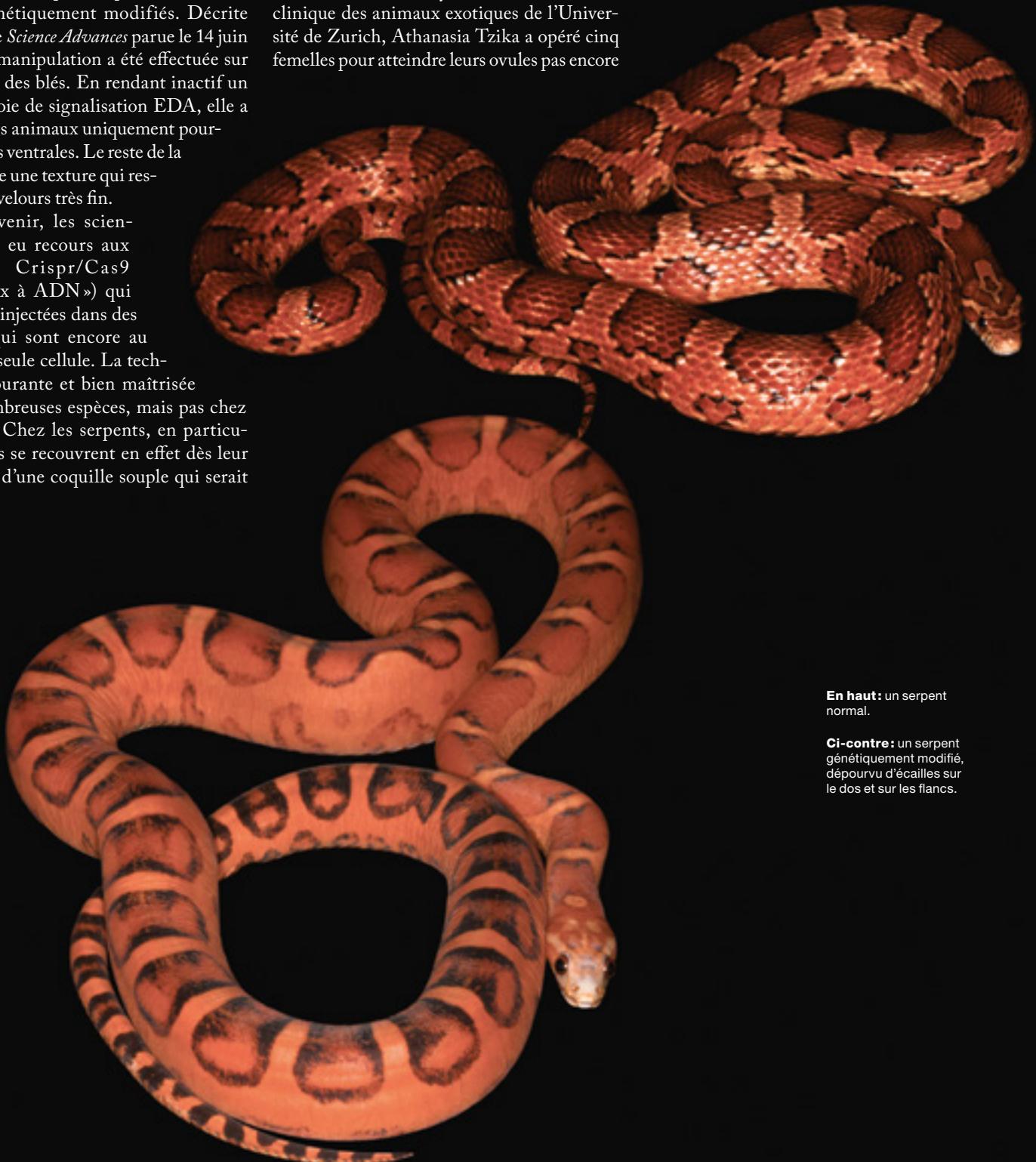
Pour y parvenir, les scientifiques ont eu recours aux molécules Crispr/Cas9 (les «ciseaux à ADN») qui doivent être injectées dans des embryons qui sont encore au stade d'une seule cellule. La technique est courante et bien maîtrisée chez de nombreuses espèces, mais pas chez les reptiles. Chez les serpents, en particulier, les œufs se recouvrent en effet dès leur fécondation d'une coquille souple qui serait

fatalement percée par toute tentative d'injection. Dans ce cas, les ovocytes doivent donc être manipulés juste avant la fécondation, étape difficile à déterminer.

Avec l'aide de Maya Kummrow, de la clinique des animaux exotiques de l'Université de Zurich, Athanasia Tzika a opéré cinq femelles pour atteindre leurs ovules pas encore

fécondés et y a injecté les molécules Crispr/Cas9. Les animaux se sont ensuite accouplés et, deux mois après, les œufs ont éclos.

www.tinyurl.com/TzikaUNIGE



En haut: un serpent normal.

Ci-contre: un serpent génétiquement modifié, dépourvu d'écaillles sur le dos et sur les flancs.

ARCHÉOLOGIE

L'Anticythère rend de nouveaux vestiges aux archéologues



Travaux d'excavation sous-marine sur l'épave d'Anticythère, dans la mer Égée, en Grèce.

Il ne fait aucun doute que les archéologues fouillant l'épave romaine d'Anticythère en Grèce font un travail plus minutieux et délicat que celui qui est montré dans le film *Indiana Jones et le Cadran de la destinée* dont l'intrigue tourne justement autour de cette galère romaine ayant sombré au cours du premier siècle avant notre ère. Le célèbre archéologue (fictif) au chapeau et au fouet n'hésite pas, en effet, à farfouiller brutalement parmi des vestiges millénaires – sans procéder au moindre relevé stratigraphique – pour dérober ce qu'il cherche (dans le but de le soustraire à l'avidité des nazis, mais quand même).

Tout le contraire, donc, des méthodes de l'expédition menée du 19 mai au 18 juin sous la direction d'Angeliki Simosi, cheffe de l'Éphorérie des antiquités du Pirée et des îles, et de Lorenz Baumer, professeur au Département des sciences de l'Antiquité (Faculté des lettres). Œuvrant avec mille précautions à plus de 35 mètres de profondeur, secondée par des drones sous-marins,

l'équipe a notamment découvert les restes osseux d'au moins une autre victime du naufrage, des fragments de statues en marbre, des poteries, des verreries et des éléments en alliage de cuivre, en plomb et en bois de la structure du navire. L'un des fragments de marbre appartient très probablement à la barbe de la tête d'Héraclès remontée en 2022. À cela s'ajoute la récupération de fragments de céramique tardive, indiquant qu'un autre navire, probablement beaucoup plus petit, a subi le même sort que l'Anticythère mais à l'époque proto-byzantine. Aucune trace, cependant, d'une autre « machine d'Anticythère », de nouveaux fragments de l'instrument original dont il manque la moitié ou d'indices sur le propriétaire de cet objet repêché en 1901 et dont on suppose qu'il s'agit d'un mécanisme capable de traquer certains phénomènes astronomiques.

MÉDECINE

Antibiorésistance : un premier patient sauvé par les bactériophages

Un article paru dans la revue *Nature Communications* rapporte la première tentative réussie de traitement, à l'aide de bactériophages, c'est-à-dire de virus qui s'attaquent aux bactéries, d'un patient souffrant d'une infection bactérienne pulmonaire chronique résistante aux antibiotiques. Ce succès, qui revient à une équipe multidisciplinaire de l'UNIGE et des HUG, a été obtenu grâce à la sélection d'un bactériophage

spécifique aux bactéries multirésistantes du patient. Les phages font partie des stratégies envisagées pour combattre l'antibiorésistance bactérienne. Toutefois, il reste beaucoup à faire afin de sélectionner les bons, établir les protocoles de traitements, connaître les effets secondaires et éviter l'émergence de souches résistantes.

tinyurl.com/phageUNIGE

**EMERSON FERREIRA
QUEIROZ LAURÉAT DU «PSE
PIERRE-FAVRE AWARD»**



Emerson Ferreira Queiroz, chercheur à la Section des sciences pharmaceutiques (Faculté des sciences), s'est vu remettre le PSE Pierre-Favre Award. Ce prix lui a été attribué par la Phytochemical Society of Europe (PSE) lors de sa réunion annuelle à Paris le 29 juin. Il est décerné à des chercheurs et des chercheuses pour leur contribution exceptionnelle à la chimie des produits naturels.

**L'UNIGE ENTRE DANS
LE TOP 50 DU RANKING
DE SHANGHAÏ**

L'Université de Genève passe de la 62^e à la 49^e place dans l'édition 2023 du ranking de Shanghai, à ce jour son meilleur classement. Au vu des critères retenus pour établir ce dernier, cette progression, qui reflète la qualité des recherches menées à l'UNIGE dans son ensemble, doit certainement beaucoup à la Médaille Fields – l'équivalent du prix Nobel dans le domaine des mathématiques – attribuée en juillet 2022 au professeur de la Faculté des sciences Hugo Duminil-Copin. L'UNIGE n'est devancée dans ce classement que par une autre haute école suisse, à savoir l'École polytechnique fédérale de Zurich (classée 20^e). L'École polytechnique fédérale de Lausanne est 54^e, l'Université de Zurich 59^e et l'Université de Bâle figure au 81^e rang.

THÈSES

Toutes les thèses sont consultables dans l'archive ouverte de l'UNIGE:
<https://archive-ouverte.unige.ch>

MÉDECINE

Barrières et facilitateurs de la transition de genre

Les personnes transgenres et non binaires (TGNB) présentent tout au long de leur vie des difficultés liées à leur condition. Celles-ci incluent des discriminations et/ou des abus, des difficultés d'accès au marché du travail ainsi que des barrières structurelles qui entravent l'accès aux traitements. Afin d'améliorer la prise en charge des patients mineurs TGNB à Genève, l'objectif de ce travail est d'approfondir la compréhension de l'expérience vécue dans la sphère médicale lors d'une transition de genre. Sur la base d'entretiens conduits avec quatre garçons transgenres âgés de 16-17 ans, l'auteur souligne l'importance de développer des parcours de soins spécifiques pour ces enfants afin d'offrir un lieu de soins qui puisse les accueillir de façon bienveillante et les soutenir dans leurs difficultés. Il insiste également sur la nécessité de faire bénéficier

le personnel de santé d'une formation et d'une éducation spécifiques à la transidentité ainsi que sur une meilleure prise en compte des recommandations émises par la communauté scientifique dans ce domaine.

«**Barrières et facilitateurs éprouvés chez des jeunes en transition de genre médicale à Genève: une analyse interprétative phénoménologique**», thèse en médecine, par Santiago Justin Peregalli, dir. Nadia Micali, 2023,
archive-ouverte.unige.ch/unige:169877

DROIT

Sécurité des données : du devoir d'informer

En raison des développements technologiques et de l'essor continu de l'économie numérique, la collecte et le traitement des données personnelles augmentent. Leur sécurité absolue est cependant impossible. Le devoir d'informer en cas de violation de la sécurité constitue l'une des réponses possibles à ce problème, tout en contribuant à la transparence et au contrôle des individus sur leurs

MÉDECINE

Souffrance existentielle et assistance au suicide

EXIT, la première association d'aide au suicide en Suisse, a été fondée en 1982. Une quarantaine d'années plus tard, c'est un bon millier de personnes qui recourent chaque année à cette pratique dans notre pays (1282 en 2020, 1214 en 2019, 1019 en 2017). Il arrive toutefois régulièrement que les médias fassent état de cas dans lesquels les conditions d'accès au suicide assisté édictées par l'Association suisse des sciences médicales semblent ne pas avoir été respectées. L'élément déterminant mis en avant étant alors une certaine «fatigue de vivre» ou une «souffrance existentielle».

Partagée en deux parties, cette thèse s'attache tout d'abord à apporter une définition aussi précise que possible de cette souffrance bien particulière. Elle en examine ensuite la prise en charge, indiquant que celle-ci se doit d'être plurielle et d'impliquer une équipe interprofessionnelle tout en rappelant que, dans ce domaine, c'est le savoir-être qui prévaut souvent sur le savoir-faire.

«**La souffrance existentielle comme motif de demande d'assistance au suicide en Suisse**», thèse en médecine par Marie-Estelle Gaignard, dir. Samia Hurst, Sophie Marie Pautex, 2023,
archive-ouverte.unige.ch/unige:170694

données. Après avoir exposé les notions déterminantes (données personnelles, violation de la sécurité), cette thèse examine plus particulièrement les multiples sources du devoir d'informer (protection des données, droit civil, droit bancaire), le contenu de l'information, ses modalités ainsi que les restrictions possibles. L'auteur se penche également sur le partage du rapport de

violation de la sécurité entre autorités – notamment pénales – et personnes concernées. Il conclut en passant en revue les conséquences civiles, administratives et pénales en cas de manquement à ce devoir d'informer.

«**Le devoir d'informer lors d'une violation de la sécurité des données - Avec un regard particulier sur les données bancaires**», thèse en droit par Célian Hirsch, dir. Luc Thévenoz, 2023,
archive-ouverte.unige.ch/unige:169491

Abonnez-vous à «Campus»!

par e-mail (campus@unige.ch), en scannant le code QR ou en envoyant le coupon ci-dessous :

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Campus»

Nom

Prénom

Adresse

N° postal/Localité

Tél.

E-mail

Découvrez les recherches genevoises, les dernières avancées scientifiques et des dossiers d'actualité sous un éclairage nouveau.

L'Université de Genève comme vous ne l'avez encore jamais lue!



Université de Genève
 Service de communication
 24, rue Général-Dufour
 1211 Genève 4
campus@unige.ch
www.unige.ch/campus

LOISIRS

PLONGÉE DANS LE GRAND BAIN

EN COMPAGNIE DU PHOTOGRAPHE DAVID WAGNIÈRES, LA SOCIOLOGUE CORNELIA HUMMEL EXPLORE **LE MICROCOUME QUE CONSTITUENT LES PISCINES MUNICIPALES.**



Entre parasols et paréos, frites et crème solaire, c'est à une plongée dans un «commun modeste» qu'invite Cornelia Hummel, professeure à la Faculté des sciences de la société, dans un ouvrage réalisé en collaboration avec le photographe David Wagnières. Ce monde, c'est celui de la piscine municipale. Un microcosme au sein duquel, selon la jolie formule de la sociologue, «une partie des signes de classement social tombent en même temps que les habits laissés au vestiaire ou sur le gazon».

Pour les besoins de l'enquête, la chercheuse et son complice ont jeté leur dévolu sur la piscine de la Fontenette, à Carouge. «Équipé-es d'un carnet et d'un enregistreur, pour l'une, et d'un appareil photo, pour l'autre, il s'agissait de saisir la vie quotidienne de la piscine, d'écouter les usagers et les usagères, d'observer la vie des bassins et de découvrir les professionnel-les qui prennent soin des installations et des publics», explique Cornelia Hummel dans l'avant-propos du livre. Quelques fragments sonores disponibles via des codes QR disséminés dans l'ouvrage complètent le tableau.

La cane du mirador Pour appréhender le fonctionnement de cette installation saisonnière – la piscine ouvre ses portes de mai à septembre –, il faut s'arrêter un instant sur ceux et celles que les baigneurs et les baigneuses ne verront jamais. Près de quatre mois avant le jour de l'ouverture, techniciens et techniciennes s'affairent déjà. Il faut nettoyer les bassins, assurer la maintenance du système de pompage, de filtrage et de chauffage de l'eau, purger les tuyaux, repeindre le sol de la buvette et des vestiaires dont le rouge ne résiste pas d'une année à l'autre. Il faut aussi entretenir le gazon pour qu'il offre tout le confort requis, tailler les haies et les arbustes, désherber les plates-bandes et veiller à la bonne santé des arbres qui protègent les usagers depuis leur plantation en 1964.

Last but not least, il faut enfin surveiller les œufs d'une cane qui a pour habitude, depuis plusieurs années, de pondre et couver sa progéniture sur le poste de surveillance central de la piscine – le mirador –, avant de déplacer la petite famille dans un environnement moins peuplé le moment venu.

La communauté qui fréquente la piscine municipale une fois les portes ouvertes se divise en deux grands groupes. Le premier

est formé des familles, des adolescents et des enfants qui viennent en nombre durant les vacances scolaires, le week-end ou le mercredi après-midi. Les familles établissent parfois de véritables campements dans les zones ombragées; les jeunes testent leur audace et leur agilité au plongeoir ou traînent en groupe aux abords du grand bassin; les plus petits barbotent dans la pataugeoire ou dans les bassins de moyenne profondeur.

Le deuxième groupe est constitué des habitués. Celles et ceux qui sont là dès la première heure du premier jour et qui fréquenteront les lieux avec assiduité durant toute la saison selon un rituel souvent immuable. Beaucoup sont des personnes âgées, comme ce groupe de retraitées qui s'approprient dès l'ouverture les transats de la partie bétonnée de la piscine – le solarium – pour y converser en cercle fermé des heures durant.

Parmi les fidèles, il y a également les nageuses et nageurs sportifs. Équipé-es de lunettes, d'un bonnet, de bouchons à oreilles, voire de palmes, ils et elles enchaînent des longueurs de bassin. Les échanges verbaux se limitent au minimum, l'objectif étant de préserver «leur bulle». On les voit généralement lorsque la fréquentation est moindre et les eaux tranquilles. Le must étant d'arriver tôt le matin devant des lignes vides et une eau lisse qu'on sera le premier ou la première à fendre. Avant de se jeter dans le bain, on peut souvent les voir hésiter sur la ligne à choisir. La règle veut en effet que chacun se répartisse selon ses capacités natatoires pour ne gêner personne. Les plus lent-es se tiennent à gauche, les plus véloces, tout à droite.

Dans le bassin olympique, il y a une série de règles, tacites pour la plupart, à observer: on nage toujours sur la droite du couloir, on ne s'arrête pas au milieu, on ne stationne pas en bout de ligne, on serre à droite lors des dépassemens.

«Mansplashing» Si, dans l'ensemble, ces façons de faire sont largement observées, quelques individus, pour l'essentiel des hommes, se distinguent par un comportement que Cornelia Hummel définit comme du *mansplashing*, par analogie au manspreading (qui désigne la place excessive que prennent certains hommes dans les transports publics). Ces quelques brebis galeuses nagent «un crawl ample en frappant fort l'eau avec les mains, en

milieu de couloir, tout droit et sûrs de leur bon droit, en dérangeant tout le monde sans y prêter la moindre attention».

Et puis, au-dessus de tout ce petit monde, il y a les nageurs ou nageuses de club qui profitent de lignes réservées à leur seul usage en fin de journée. «C'est l'élite de l'élite, témoigne une habituée. Ce sont eux le sommet de la pyramide sociale aquatique. Pendant la pandémie, ce sont les seul-es qui ont eu le droit de continuer à nager.»

Le gang des perruches La partie gauche du grand bassin est réservée à une autre forme d'activité sportive: la nage avec ceinture de flottaison, qui dispose également depuis peu d'une ligne dédiée. Une pratique essentiellement prisée par les personnes d'un certain âge – principalement des femmes – qui consiste à avancer verticalement en pédalant avec les jambes, généralement côté à côté et deux par deux. «C'est le gang des perruches, s'amuse l'une d'entre elles. Ça discute, ça discute, on refait le monde.»

La vie d'une piscine municipale est toutefois loin de se réduire aux passages dans l'eau. Preuve en est, certains y viennent habillés et ne se trempent jamais. Ce qui les attire, c'est la sociabilité qui règne dans les espaces communs et en particulier autour de la buvette. Halte quasi obligée pour la pause glace, on y sert jusqu'à une tonne de frites par week-end en pleine saison, mais aussi, signe des temps, de plus en plus de salades et de mets végétariens. Ou dans la zone des vestiaires, dont certains, loués à l'année, font office de deuxième maison. On y croise des gens du voisinage, des amis ou des collègues. On y joue aux cartes, aux dominos ou aux échecs et on s'y retrouve surtout en fin de journée pour l'apéro. «La piscine, résume Cornelia Hummel, est un puissant vecteur de lien social. Des liens précieux mais ténus, basés sur la familiarité (se reconnaître) plus que sur l'identité (connaître), qui sont à la fois forts et fragiles. Forts car ils sont construits sur le quotidien, sur des routines – par exemple venir tous les jours aux mêmes heures à la piscine –, fragiles car ils peuvent se rompre du jour au lendemain.» Il arrive en effet parfois que l'un des pensionnaires de cette «démocratie en maillot de bain» vienne soudain à manquer à l'appel... **Vincent Monnet**

COSMOLOGIE

DANS L'« ESPACE DE MINKOWSKI », PLUS BESOIN D'ÉNERGIE NOIRE

LUCAS LOMBRISER PROPOSE UNE **REFORMULATION MATHÉMATIQUE DE LA RELATIVITÉ GÉNÉRALE** QUI PERMETTRAIT DE RÉSOUUDRE CERTAINES ÉNIGMES COSMOLOGIQUES TELLES QUE L'ÉNERGIE OU LA MATIÈRE NOIRES. UN TOUR DE PASSE-PASSE QUI DEMANDE CEPENDANT D'ACCEPTER QUE LA MASSE DES PARTICULES ÉVOLUE AU COURS DU TEMPS.

Lorsqu'on sèche devant un problème ardu, il vaut la peine de changer de point de vue. Le fait de reprendre la question par un autre bout peut en effet faire surgir une solution inattendue. C'est exactement la démarche que Lucas Lombriser, professeur assistant au Département de physique théorique (Faculté des sciences), propose dans un article de *Classical and Quantum Gravity* afin de résoudre certaines énigmes de la cosmologie. Malgré de grands succès prédictifs et une robustesse jamais mise en défaut, la relativité générale d'Einstein fait en effet face à quelques discordances de taille entre la théorie et la pratique notamment concernant la constante cosmologique, l'évolution de la taille de l'Univers ou encore l'asymétrie entre la matière et l'antimatière. Ce qui oblige les physiciens à faire appel à des explications exotiques et pas toujours satisfaisantes telles que l'existence des mystérieuses énergie et matière noires, le phénomène de l'inflation dans les premiers temps après le Big Bang, la rupture de la symétrie des lois de la physique, etc.

Au lieu de recourir à ces concepts compliqués, Lucas Lombriser préfère changer de référentiel de réflexion. Il propose une reformulation mathématique du cadre théorique. Cette transformation est blanche du point de vue de l'observateur, c'est-à-dire qu'elle n'affecte en rien les résultats des mesures physiques prédicts par la théorie. Elle est également « autorisée »

puisque il ne s'agit que d'une manipulation mathématique sur des équations mathématiques, ce que les physiciens et les physiciennes théoriciennes pratiquent tout le temps. Mais elle est judicieusement choisie (elle s'opère dans un espace mathématique à quatre dimensions dit de « Minkowski ») et parvient à bouleverser fondamentalement l'interprétation que l'on peut faire de la structure de l'Univers.

Évolution des constantes Selon la vision actuelle, le Cosmos est né du Big bang, sa géométrie est courbée par la présence de masse et il subit une expansion accélérée. Toutes les galaxies s'éloignent les unes des autres et ce mouvement se mesure par le décalage vers le rouge de leur spectre lumineux.

La cosmologie minkowskienne développée par Lucas Lombriser fait, quant à elle, apparaître un Univers statique et plat, sans expansion mais dans lequel ce sont les échelles de masse des particules de matière, celle de la distance et celle du temps qui évoluent. Ce qui peut aussi être interprété comme une variation temporelle des constantes fondamentales de la physique. Ce phénomène produit néanmoins le même effet, c'est-à-dire un décalage vers le rouge du spectre lumineux des galaxies puisque le rayonnement de ces objets a été émis dans un passé lointain, lorsque la masse des atomes était différente de celle d'aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'un Univers en expansion avec

des masses constantes ou d'un Univers statique avec des masses en évolution, les deux points de vue produisent les mêmes prédictions observables, c'est-à-dire qu'ils sont expérimentalement équivalents.

Lucas Lombriser tente une analogie avec les planètes dont les trajectoires sur la voûte céleste, notamment rétrogrades, sont très complexes. À l'époque où l'on pensait que la Terre était au centre de l'Univers, les scientifiques ont développé un modèle permettant de décrire ces déplacements apparents à l'aide d'épicycles et de déférents, c'est-à-dire d'une combinaison tarabiscotée de mouvements circulaires uniformes. Les positions prédictes des planètes dans le ciel étaient assez correctes mais très laborieuses à calculer. Le modèle héliocentrique a permis de simplifier cette description et de corriger les erreurs. Mathématiquement, il n'est rien d'autre qu'un changement de point de vue.

Catastrophe du vide Selon le physicien, les avantages de la perspective minkowskienne sont nombreux. La valeur de la constante cosmologique, par exemple, est l'un des plus grands problèmes de la physique moderne. Il s'agit d'un terme introduit par Albert Einstein lui-même dans les équations de la relativité générale afin de les rendre compatibles avec un Univers statique. Lorsque l'idée d'un Univers en expansion continue s'impose dans les



L'Univers profond,
selon le James Webb
Space Telescope
(JWST).

Des observations récentes à l'aide du JWST confirment que les galaxies très lointaines, peuplant l'Univers primitif, sont plus massives, plus développées et plus lumineuses que prévu.

Cette image, dévoilée en juillet 2022, représente l'amas de galaxies SMACS0723 tel qu'il était il y a 4,6 milliards d'années. Il agit comme une lentille gravitationnelle déformant l'image de galaxies situées derrière lui.

JWST / NASA / ESA / CSA

années 1930, la constante devient inutile. Elle revient néanmoins sur le devant de la scène en 1998 avec la constatation que l'Univers subit en réalité une expansion *accélérée*, ce qui implique de nouveau une constante cosmologique non nulle. Ou alors l'existence d'une mystérieuse «énergie sombre» induisant une sorte d'antigravité responsable de cette expansion et qui représenterait à elle seule 68% de toute l'énergie de l'Univers.

Le problème, c'est qu'entre la valeur de la constante cosmologique estimée à partir des observations astronomiques et celle calculée à partir de la théorie, il y a une différence d'un facteur 10^{120} (un «1» suivi de 120 «0»). Ce qui n'est rien de moins que la «pire des estimations théoriques en physique», aussi qualifiée de «catastrophe du vide».

Perspective minkowskienne «*Dans la perspective minkowskienne, cet écart entre la théorie et la pratique se présente sous un jour très différent*, précise Lucas Lombriser. *Dans ce formalisme, la valeur de la constante cosmologique est naturellement fixée par l'échelle de longueur fondamentale et par des considérations anthropiques.*» En d'autres termes, et pour faire court, le problème de la constante cosmologique disparaît. Et, avec lui, le problème de l'énergie sombre, dont on n'a plus besoin.

Le physicien introduit aussi un phénomène de perturbation dans son Univers. En effet,

quelle que soit la manière dont on l'observe, le Cosmos n'est, manifestement, pas isotrope et homogène. Il a bien fallu qu'apparaissent de petites irrégularités dans la distribution de la matière dans l'espace pour que cette matière puisse se concentrer à certains endroits et pas à d'autres et donner naissance aux galaxies, aux étoiles et aux planètes.

Les calculs montrent que l'application de telles perturbations au cosmos minkowskien permet de construire de nouveaux modèles offrant une explication naturelle à une série d'autres énigmes cosmologiques. C'est notamment le cas pour la mystérieuse matière noire, dont l'existence a été invoquée pour compenser le manque de matière ordinaire visible et rendre les mouvements des galaxies compatibles avec la théorie. Ça l'est aussi pour la phase dite de l'inflation, imaginée par les scientifiques pour expliquer certaines caractéristiques du Cosmos actuel, et durant laquelle l'Univers aurait grandi d'un facteur 10^{26} en une fraction de seconde juste après le Big Bang. Ça l'est enfin pour le constat que l'Univers est fait de matière et que l'antimatière semble avoir totalement disparu alors que les particules des deux types auraient dû être produites, à l'origine, en quantités égales.

La bonne interprétation Entre l'espace classique et celui de Minkowski, comment savoir quelle est la bonne interprétation? En ce qui

concerne la seule reformulation mathématique, elle n'est pas testable puisqu'elle fournit exactement les mêmes prédictions observationnelles. La partie des perturbations qui viendrait s'ajouter à l'espace minkowskien, en revanche, peut être mise au défi par des observations astronomiques. Une telle perturbation peut en effet entraîner des différences dans les taux d'expansion cosmique entre une région de l'Univers et une autre (à grande échelle, bien sûr). Elle peut également conduire à des décalages vers le rouge plus importants que prévu pour les amas de galaxies lointains, ce qui aurait comme conséquence de leur attribuer des distances plus grandes et des âges plus anciens. Et il est possible que l'actuel télescope spatial James Webb soit assez performant pour mesurer un tel effet, s'il existe.

Cela dit, Lucas Lombriser ne prétend pas que la perspective minkowskienne est la bonne. Son travail, estime-t-il, ne représente qu'un bref aperçu des applications possibles de cette nouvelle formulation et est destiné à servir de base à des travaux ultérieurs, notamment sur des phénomènes comme le Big Bang et les trous noirs. De plus, il n'est pas sûr que la communauté scientifique accepte facilement l'idée que les masses des particules, et même toutes les constantes physiques, puissent changer avec le temps.

Anton Vos

www.tinyurl.com/LombriserUNIGE

LES ENFANCE

ENTRE VIOLENCE PHYSIQUE ET SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE, ALERTE CLIMATIQUE ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS, **LA JEUNESSE EST CONFRONTÉE À UNE SÉRIE DE CRISES INÉDITES.** LE TOUT, ALORS QUE LES STRUCTURES DE SOUTIEN, BALLOTTÉES ENTRE L'ASSISTANCE ET LA COERCITION, SEMBLENT AU BORD DE LA RUPTURE.

Dossier réalisé par Vincent Monnet et Anton Vos
Illustrations: Emmanuelle Houdart



ES GÂTÉES



Agressions à l'arme blanche, rixes entre bandes rivales, passages à tabac: la succession de faits divers impliquant des mineurs au cours de ces derniers mois donne à penser que la violence exercée par les jeunes atteint des sommets. Dans le même temps, une étude récente démontre qu'un enfant sur deux subit des violences parentales en Suisse. Ce, alors que les consultations de jeunes en psychiatrie ont progressé de près de 30% depuis 2020 et que les structures d'accueil semblent au bord de l'implosion. À l'heure où la Maison de l'enfance et de l'adolescence ouvre ses portes à Genève et que le Programme national de recherche 76 (*nfp76.ch/fr*) consacré aux pratiques suisses en matière d'aide sociale vient de se terminer, de nombreux spécialistes s'efforcent de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de ce qui ressemble à une crise sans précédent. Tour d'horizon avec Philip Jaffé, professeur à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, membre fondateur du Centre interfacultaire des droits de l'enfant et membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU depuis 2019, mandat qui a été reconduit jusqu'en 2027.

Campus : Que ce soit du côté de la violence que produisent ou que subissent les jeunes, de leur prise en charge psychologique ou des structures d'accueil pilotées par l'État, on a l'impression que tous les voyants sont au rouge. Partagez-vous cet avis ?

Philip Jaffé : Les jeunes (15-30) comme les enfants (0-18 ans) sont en effet aujourd'hui touchés par un nombre inédit de crises plus ou moins visibles mais qui sont à la fois d'une grande intensité et très complexes et qui provoquent une forme d'ébullition sous-jacente au sein de ces deux catégories de la population.

Peut-on lister ces maux ?

Depuis en tout cas une dizaine d'années, on a vu augmenter parmi les adolescent-es les problèmes liés à la santé mentale qui ont été exacerbés de manière assez spectaculaire

par l'épidémie de Covid-19. À cela s'ajoute la crise climatique qui prend les jeunes au cœur dans la mesure où elle a un impact sur leur capacité à se projeter positivement dans le futur. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes redoutent de ne pas pouvoir assurer leur survie ou, pour le moins, de voir leur qualité de vie se dégrader de manière significative. Il est difficile de leur donner tort tant le monde des adultes semble incapable de faire face à ce défi. L'omniprésence des smartphones, l'importance prise par les réseaux sociaux, l'entrée progressive dans le métavers contribuent également à fragiliser cette population, du moins celles et ceux qui sont les plus vulnérables en son sein. Mentionnons aussi le rapport plus fluide au genre, une évolution intrigante qui est déstabilisante pour certains jeunes, mais qui est aussi un signal on ne peut plus clair d'une contestation fondamentale de l'ordre établi. Enfin, en arrière-fond, il y a la crise économique et l'accroissement des inégalités qui font que beaucoup de jeunes sont plus endettés qu'auparavant, grandissent dans des familles plus modestes avec moins d'opportunités et de perspectives d'avenir.

Peut-on faire un lien direct entre ce contexte anxiogène et l'augmentation du recours à la violence auquel on semble assister actuellement ?

Je ne crois pas que nous soyons confrontés à un phénomène de violence propre aux jeunes et aux enfants. Il y a certes quelques éruptions dramatiques mais, en toute franchise, il me semble que si ces épisodes frappent si fortement l'opinion, c'est à la fois parce qu'ils résultent de formes de violences extrêmes et parce qu'ils restent très rares. Nous sommes très loin d'être dans la situation des États-Unis où il y a une tuerie de masse tous les deux jours. Il s'agit donc de rester en alerte tout en évitant de succomber à des idéologies excessivement répressives.

C'est-à-dire ?

À mes yeux, les jeunes sont un peu comme ces canaris que les mineurs emportaient autrefois lorsqu'ils descendaient

ENFANCES VOLÉES

L'enlèvement d'enfants à leurs parents à des fins de placement ou d'adoption – et parfois motivé par des arguments eugénistes – a été organisé dans de nombreux pays. Florilège.



Les pensionnats autochtones : Au Canada, entre 1880 et 1996, plus de 150 000 enfants autochtones sont enlevés à leurs familles et placés dans des pensionnats gérés par des institutions religieuses afin d'y acquérir « les habitudes et les pratiques des Blancs ». Selon la Commission vérité et réconciliation mise en place en 2009, plus de 3000 enfants y ont subi des sévices, agressions et mauvais traitements, au

moins 4000 sont morts de maladies, négligence, accidents et violences et 6000 auraient disparu. En 2023, le gouvernement canadien accepte de verser plus de 23 milliards de dollars canadiens d'indemnités aux victimes.

Les enfants de la grand-route : En 1926, la fondation Pro Juventute crée l'« Oeuvre des enfants de la grand-route » qui, jusqu'en 1973, arrache à leur famille 586 enfants issus de famille nomades yéniches pour les intégrer dans des familles suisses « normales ». Une grande part d'entre eux ne trouvent toutefois jamais de famille d'accueil, ne reçoivent pas de formation scolaire normale et passent d'institution en institution, voire échouent en prison ou à l'asile psychiatrique. En parallèle, des milliers d'enfants suisses issus de



familles jugées déficientes sont placés en famille d'accueil ou en institution au motif de les protéger ils y subissent souvent des maltraitances. En 2016, l'Assemblée fédérale adopte une loi qui offre une réparation de 25 000 francs pour chaque personne concernée.

dans la mine pour détecter la présence de gaz. Lorsque l'oiseau cessait de chanter ou mourait, cela voulait dire qu'il fallait remonter à la surface au plus vite. Face à tous les changements qui surviennent aujourd'hui, il me semble que les jeunes ont compris, sans doute mieux que les gens de ma génération [Philip Jaffé a 64 ans, ndlr], qu'il n'y a pas de pilote dans l'avion. Les adultes, les gouvernements et les structures censés aider leur développement de manière sûre et prévisible ou fixer les cadres ont manifestement tous failli. Et cela se traduit par un immense désarroi chez ceux qui ont encore l'avenir devant eux. Mon sentiment, c'est que nous nous trouvons à un point d'infexion sociétal comparable à celui de Mai 68 ou de la fin de l'époque victorienne. Les jeunes sont en train de nous le faire savoir de multiples manières différentes.

Dans l'immédiat, qu'est-ce que la société peut apporter comme réponse aux attentes qu'exprime la jeunesse ?

La première chose à faire est peut-être de prendre acte de l'ampleur du

problème. En Angleterre, par exemple, un membre de la délégation ministérielle que nous avons reçu récemment au sein du Comité des droits de l'enfant des Nations unies nous a certifié qu'un enfant sur quatre vivait actuellement sous le seuil de pauvreté tout comme 40% des enfants en situation de handicap. À Paris, il n'y a plus une seule place disponible dans les structures d'accueil d'urgence pour les enfants qui doivent être placés hors du foyer familial. Ils se retrouvent dans les corridors des institutions d'accueil, à l'hôpital ou dans d'autres lieux inadaptés. La Suisse n'en est pas encore là, mais la situation est en train de se dégrader parce que les moyens alloués restent plus ou moins les mêmes alors que la demande, aussi bien en matière de santé mentale que d'enseignement spécialisé, ne cesse d'augmenter. Le système

est au bord de l'implosion. Le récent scandale survenu au foyer spécialisé de Mancy, théâtre de maltraitances sur des enfants autistes pendant plusieurs années, est une illustration d'un système à bout de souffle.

Que faudrait-il faire selon vous pour inverser la tendance ?

Malheureusement, le problème est complexe. D'un côté, il y a le souci d'éviter les dépenses publiques supplémentaires, ce qui est légitime. De l'autre, on se trouve face au découragement et à la désillusion des professionnel·les du

travail social qui se sentent mal aimés, exploités, exposés à des situations de plus en plus difficiles tout en étant peu reconnus. Dans un tel contexte, maintenir le statu quo reviendrait à accepter l'idée que l'on a atteint les limites de ce que le système peut offrir, ce qui n'est pas une solution tenable sur le long terme. Par conséquent, cela vaut peut-être la peine de questionner le mythe, encore dominant, d'un système tendant

à accueillir autant que possible tous les enfants difficiles – dont ceux en situation de handicap – dans le cadre scolaire. Même si ma préférence penche nettement vers l'inclusion, force est de constater que sans des moyens supplémentaires massifs, le système scolaire ne peut pas répondre aux besoins spécifiques de ces enfants dont les difficultés d'apprentissage sont réelles. Les ajouter sans s'en donner les moyens, cela pèse et a un impact sur les autres élèves tout en étant très lourd pour le corps enseignant. Si bien que les écoles tendent à devenir des réservoirs de mal-être pour un grand nombre d'enfants, même si on arrive à donner l'illusion que, globalement, le système fonctionne plutôt bien. La Suisse reste en effet dans le haut du tableau européen en ce qui concerne l'éducation.



Philip Jaffé

Professeur ordinnaire à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ainsi qu'au Centre interfacultaire en droits de l'enfant

Formation: Après un diplôme en psychologie clinique aux universités de Fribourg et Genève (1983) et un doctorat à la Yeshiva University de New York (1988), Philip Jaffé se forme à la psychologie légale à Harvard. Il travaille plusieurs années dans le système psychiatrique pénitentiaire de haute sécurité du Massachusetts avant de rejoindre l'UNIGE en 1993.

Parcours: Directeur de l'Institut universitaire Kurt Bösch à Sion (2008-2014), puis du Centre interfacultaire en droits de l'enfant (2015-2019), Philip Jaffé a développé une activité privée comme psychothérapeute et expert auprès des tribunaux. Il a cofondé et présidé durant dix ans la Société suisse de psychologie légale. Depuis 2018, il est également membre du Comité des droits de l'enfant à l'ONU.



Le « Lebensborn » aryen: Dans le cadre du programme de naissance eugéniste créé par Heinrich Himmler en 1935 sous le nom de *Lebensborn*, des foyers et des crèches sont transformés en lieux de rencontre dans lesquels des membres de la SS sont appelés à concevoir des enfants avec des femmes considérées comme aryennes en vue

« MON SENTIMENT, C'EST QUE NOUS NOUS TROUVONS À UN POINT D'INFLEXION SOCIÉTAL COMPARABLE À CELUI DE MAI 68. »

de constituer l'élite du futur « Empire de mille ans ». Environ 20000 enfants naissent dans ce type de structures. Par ailleurs, durant la Seconde Guerre mondiale, plus de 200000 enfants nés dans des pays conquis et dits « racialement valables » sont emmenés en Allemagne et confiés à des familles sélectionnées.

Les bébés perdus du franquisme: Durant les années 1940 à 1980, au moins 30 000 enfants espagnols sont retirés à leur famille pour des raisons idéologiques (certaines sources évoquent le chiffre de 300 000). Déclarés mort-nés, ils sont placés dans des familles acquises au régime franquiste. Cette pratique, quasi systématique, est conduite avec la complicité du personnel hospitalier,

sous l'égide conjointe de diverses autorités religieuses. La loi d'amnistie de 1977, adoptée deux ans après la mort de Franco, qui n'a jamais été abrogée, a entraîné les enquêtes sur ces trafics, pourtant considérés comme un crime national contre l'humanité.

Les enfants de la Creuse: Entre 1962 et 1984, 2015 mineurs réunionnais relevant de l'aide sociale à l'enfance sont « transplantés » en métropole par le Bureau des migrations des départements d'outre-mer. Près d'un tiers de ces enfants sont arrivés en métropole avant l'âge de 5 ans. Ils sont placés dans les campagnes françaises frappées par l'exode rural et en particulier dans le département de la Creuse, qui en a accueilli à lui seul 215. La plupart n'ont jamais revu leur famille et certains

d'entre eux ont été exploités et victimes de sévices dans leur famille d'accueil. Réunies en association, les victimes demandent aujourd'hui réparation.



Les bébés des disparus: Entre 1976 et 1983, la dictature militaire en Argentine met en place un plan systématique consistant à voler les bébés des opposants politiques pour les faire

«LA SUISSE EST UN DES QUATRE DERNIERS PAYS D'EUROPE OÙ LE CHÂTIMENT CORPOREL DANS LE FOYER EST TOLÉRÉ.»

Si l'inclusion n'est pas la panacée, existe-t-il d'autres voies à explorer?

Oui. La Maison de l'enfance et de l'adolescence qui vient d'ouvrir ses portes à Genève constitue, par exemple, une excellente initiative. Même s'il a un coût important, c'est un outil génial qui permet de consolider des services de santé mentale épargnés tout en combattant la stigmatisation et en restant ouvert à la cité. Mais il reste insuffisant pour répondre aux besoins plus globaux qui s'expriment par ailleurs.

Que suggérez-vous dès lors?

La mise en œuvre d'un Plan Marshall pour les enfants. C'est-à-dire un investissement massif en faveur de l'enfance et donc de notre futur. Concrètement, il faudrait redoubler d'efforts pour atteindre les populations précaires sur le plan socioéconomique, offrir un soutien aux familles, notamment monoparentales, revaloriser la formation et les salaires des professions qui œuvrent dans le domaine de l'enfance, multiplier les efforts pour la protection des enfants... Il s'agit donc, ni plus ni moins, de repenser la politique familiale et d'en faire une priorité nationale afin qu'elle soit l'émanation d'une culture des droits de l'enfant et de la volonté d'assurer le bien-être, ou pour le moins le mieux-être, de tous les enfants. Mais pour cela, il faut d'abord améliorer la visibilité sur la façon dont l'argent public est alloué aux enfants.

C'est-à-dire?

Dans un pays qui a perfectionné la comptabilité analytique au point de savoir au centime près la hauteur du déficit au niveau fédéral, on est en droit de disposer d'une image beaucoup plus claire des secteurs de dépenses attribuées

aux enfants et de connaître la part réelle pour chaque domaine, ce qui permettrait de savoir où concentrer nos efforts. En Islande, par exemple, il existe des indicateurs sophistiqués qui sont lisibles et comparables sur un tableau de bord commun à toutes les municipalités. En Suisse, nous ne sommes même pas capables de chiffrer précisément le nombre d'enfants qui sont aujourd'hui privés de liberté alors que l'on sait exactement combien le pays compte de vaches.

Est-ce que l'argent disponible est dépensé de façon pertinente?

Pas forcément. Dans le domaine de la protection de l'enfance, les cantons suisses concentrent leurs investissements sur une période qui va de l'entrée à l'école à la majorité. Par contre, les budgets alloués aux tout-petits sont proportionnellement moins importants. Or, il faudrait presque faire l'inverse et investir massivement sur les trois-quatre premières années de vie comme le font les nouveaux programmes de protection de la jeunesse mis en place notamment en France, qui se concentrent sur les 1000 premiers jours. C'est en effet à ce moment que l'on peut dépister des problèmes naissants et que les familles ont besoin de soutien. C'est également à ce moment que les



ensuite adopter sous une fausse identité, le plus souvent par des familles de militaires ou de policiers ainsi que par des couples favorables au gouvernement. L'organisation des Grands-mères de la place de Mai évalue à au moins 500 le nombre de bébés volés dans la majorité des cas à des femmes disparues. En 2012, un procès juge huit anciens responsables militaires coupables de ces

faits, dont les dictateurs Jorge Rafael Videla et Reynaldo Bignone. En 2019, 129 enfants ont été identifiés et retrouvés par leur famille biologique. Mais 380 familles sont encore à la recherche de leurs enfants disparus.

L'enlèvement des Ukrainiens: Dès le mois de mars 2022, l'ONU s'inquiète publiquement du risque d'adoption forcée d'enfants ukrainiens, en particulier les quelque 91 000 vivant dans des pensionnats au début du conflit, pour la plupart dans l'est du pays en guerre depuis 2014. L'ONG « Save Ukraine » pense que l'entreprise de déportation et de « russification » concerneait, depuis 2014, des dizaines de milliers d'enfants. De son côté, Moscou présente ces déplacements comme une opération humanitaire. Une enquête menée par



l'agence américaine AP semble indiquer que ces déplacements ont été organisés au plus haut niveau de l'État. En mai 2022, Vladimir Poutine a d'ailleurs signé un décret facilitant l'adoption et l'obtention de la nationalité pour les enfants ukrainiens sans famille afin de s'assurer que ces jeunes Ukrainiens seront adoptés et élevés comme des Russes.

Les «fermes à bébés» du Sri Lanka: Un rapport du Conseil fédéral publié en 2020 révèle que 881 Sri-Lankais adoptés en Suisse entre 1973 et 1997 étaient le plus souvent des bébés ou de jeunes enfants provenant de «fermes à bébés» où l'on faisait aussi appel à des hommes blancs pour produire des enfants à la peau la plus claire possible. Les parents suisses payaient jusqu'à 15 000 francs pour un enfant. Les mères sri-lankaises ne recevaient au plus que quelques dollars. Les intermédiaires au Sri Lanka étaient, eux, grassement payés. Une enquête d'experts du Comité contre les disparitions forcées de l'ONU indique que près de 11 000 enfants sri-lankais ont été fournis à des parents dans différents pays européens dans le cadre d'un commerce international organisé, souvent illégal.

Image tirée du livre «Grandir», par Laetitia Bourget et Emmanuelle Houdart, Éd. des Grandes Personnes, 2019, 40 p.

maltraitances se déroulent sans que personne ne le sache et c'est là que l'on voit apparaître les premiers éléments de ce qu'on appelle des «ACE» (Adverse Childhood Experiences/expériences négatives de l'enfance) qui ont des effets qui vont en s'amplifiant avec l'âge et qui sont irréversibles.

Comment cela?

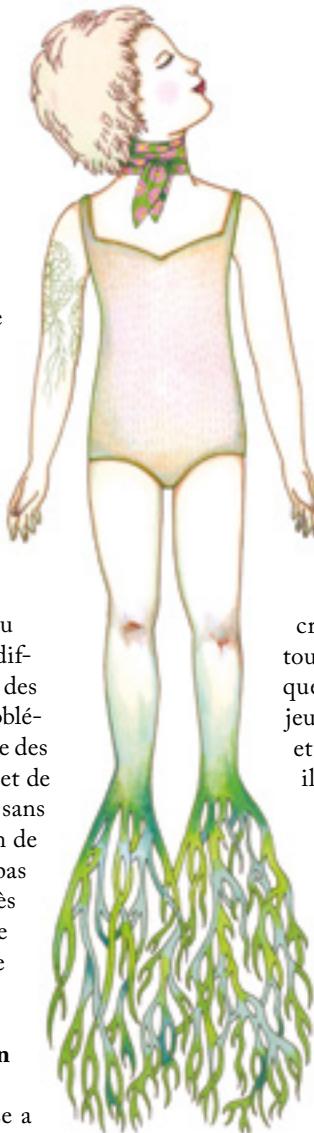
Les enfants qui subissent des ACE connaîtront dans leur immense majorité des problèmes développementaux au niveau émotionnel, cognitif ou comportemental. Ceux-ci vont se traduire par des difficultés scolaires amenant à des marginalisations et des décrochages qui risquent à leur tour de créer des problématiques sociales, des difficultés d'emploi ou encore des probabilités accrues de troubles de l'alimentation et de maladies chroniques comme le diabète ou l'obésité, sans parler des comportements à risque (consommation de stupéfiants ou d'alcool). À l'inverse, ceux qui n'ont pas subi ces expériences adverses ou qui ont bénéficié très tôt de soutiens spécialisés ont une espérance de vie plus longue parce qu'à chaque étape, ils ont plus de moyens pour faire face aux défis de la vie.

Concrètement, comment peut-on intervenir à un stade si précoce de l'existence?

Même si cela peut paraître anecdotique, l'Écosse a mis en place un programme assez extraordinaire qui consiste à offrir à chaque nouveau-né, quel que soit son niveau socio-économique, un sac rempli de livres pour plusieurs âges. Les autorités locales sont convaincues que c'est une bonne méthode de prévention et que cela augmente les chances d'élévation sociale au sein des classes les plus défavorisées de la population. Et leurs recherches leur donnent raison.

D'autres mesures sont-elles envisageables?

Ce que les jeunes demandent, c'est une responsabilisation du monde adulte. Ils nous reprochent de ne pas prendre en compte leurs besoins, de ne pas les écouter, de n'avoir aucune vision à long terme. Une des réponses que l'on peut apporter à ce constat d'échec, c'est d'impliquer davantage les jeunes dans le tissu social, notamment en leur accordant plus de droits participatifs et politiques. Augmenter autant que possible la participation des jeunes dans les prises de décision locales, cantonales et fédérales est une des voies les moins coûteuses que l'on pourrait adopter pour faire en sorte que la société se réoriente un peu en leur faveur. Le paradoxe – le cynisme, diront certains –, c'est que cela revient à admettre que l'on a été irresponsable et que l'on donne aux jeunes la responsabilité de nous réhabiliter.



Cela implique cependant un abaissement de l'âge légal pour accéder au droit de vote...

Personnellement, je milite pour que les enfants disposent du droit de vote dès leur naissance, solution qui a d'ailleurs été proposée – sans succès – au Parlement jurassien. La Suisse s'enorgueillit d'être le pays démocratique par excellence. On y vote tous les deux mois et je ne pense pas que le fait d'intégrer davantage les jeunes puisse mettre le système à feu et à sang. Selon toute vraisemblance, ils et elles ne participeraient d'ailleurs pas massivement, mais ce serait une manière de les reconnaître comme des membres à part entière de la collectivité. Et, dans le contexte actuel de forte déperdition de la participation, il paraît sensé de permettre à toute personne qui souhaite s'engager en politique de le faire et de reconnaître que même si on est jeune, on peut faire valoir des compétences potentiellement utiles à la collectivité.

Quid des parlements de jeunes?

Le problème avec ce type de mécanismes tels qu'ils existent chez nous, c'est que ce sont souvent des structures-alibis. On laisse les jeunes discuter, prendre des positions, mais la suite à donner est essentiellement laissée au bon vouloir des adultes. En la matière, on devrait s'inspirer de ce que font certains pays du nord de l'Europe dans lesquels les parlements de jeunes ont une capacité d'action plus charpentée ou encore, de la magnifique expérience de la ville d'Amsterdam qui s'est dotée non seulement d'un parlement, mais d'un-e vice-maire enfant avec un programme et un budget.

Vous plaidez également pour la mise en place d'un ombudsman des enfants. Pourquoi?

La Suisse est un des derniers pays d'Europe où cette fonction n'existe pas. On est donc vraiment en queue de peloton sur ce sujet. Or, il me paraît nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une figure indépendante dont la fonction et le mandat seraient de veiller au respect des droits de l'enfance dans notre pays. Quelqu'un dont le poste ne serait

pas simplement un alibi pour se donner bonne conscience mais qui disposerait d'un réel pouvoir législatif, qui serait en mesure de faire bouger un peu les administrations, de vérifier que telle ou telle loi n'a pas d'impact négatif sur les enfants et surtout d'enregistrer les plaintes des enfants et d'agir en conséquence pour mettre fin à d'éventuelles violations. Un petit pays comme l'Irlande, 5 millions d'habitants, peut s'enorgueillir d'un ombudsman entouré d'une solide équipe de plus d'une quinzaine de collaborateurs et collaboratrices de haut niveau.

Le Parlement a décidé l'an dernier, contre l'avis du Conseil fédéral, de mettre en chantier une nouvelle loi interdisant les châtiments corporels au sein de l'espace familial. Quelle est votre position sur le sujet?

C'est à l'évidence un signal positif. La Suisse est un des quatre derniers pays d'Europe où le châtiment corporel dans le foyer est toléré. Dans ce domaine, nous avons un quart de siècle de retard sur l'Allemagne et presque le double sur la Suède. L'adoption de cette loi permettra de sortir de la zone grise dans laquelle nous nous trouvons actuellement et de nous questionner sur la place de l'enfant dans notre société. On dit souvent que les enfants sont la prunelle de nos yeux. Mais quelle valeur leur accorde-t-on réellement du moment qu'il est légitime de les battre alors qu'il est interdit de frapper un animal?

Est-ce qu'un simple texte législatif peut vraiment faire changer les choses?

En Suède, où les châtiments corporels dans tous les contextes de vie de l'enfant sont bannis depuis 1979, on a remarqué une évolution spectaculaire des pratiques éducatives des parents. Les violences n'ont pas disparu mais leur nombre est en constante diminution. Le fait d'inscrire cette interdiction dans la loi permet de clarifier pour tout le monde l'endroit où se situe le curseur. Cela étant, une loi sans moyens et sans une campagne explicative pour accompagner son implantation n'est qu'un texte désincarné. Et c'est particulièrement vrai dans ce domaine, comme l'ont montré de nombreuses études.

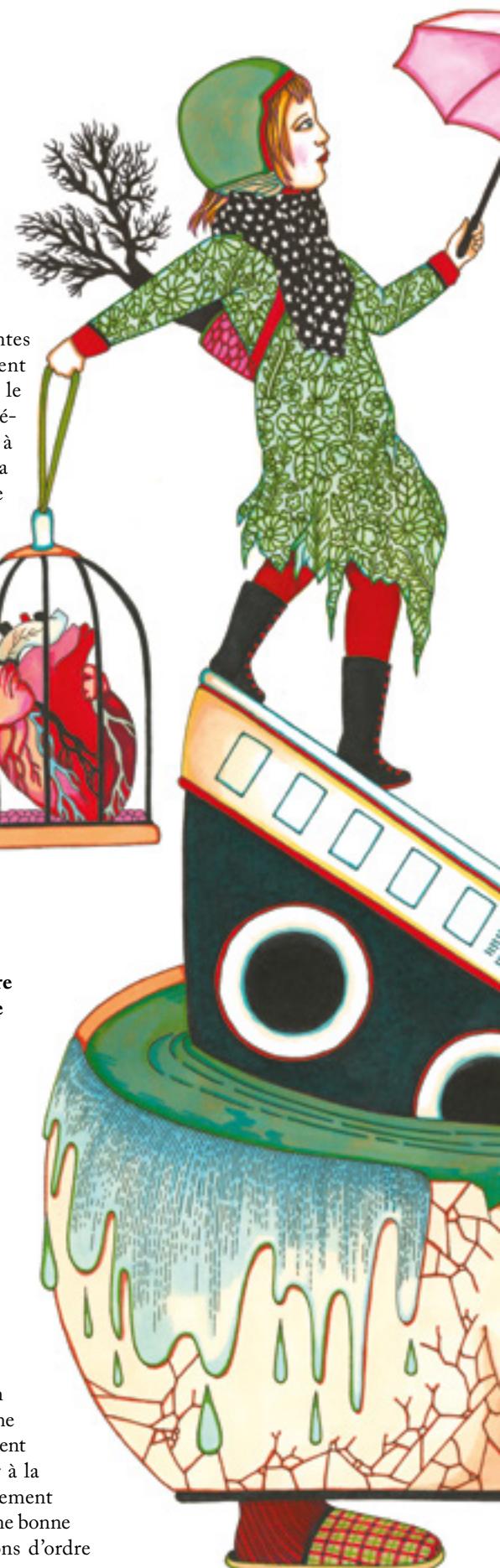
Que nous enseignent-elles?

En gros, il y a trois cas de figure: les pays qui ont interdit les châtiments corporels sans programme pédagogique pour accompagner cette mesure, les pays qui ont introduit des programmes de prévention en parallèle à cette décision et les pays, comme la Suisse, qui mènent des campagnes de prévention éparses sans pouvoir s'appuyer sur une loi.

Lorsqu'on compare ces différentes situations, les résultats montrent très clairement que la loi sans le programme de prévention ou la prévention sans la loi ne servent pas à grand-chose. Le Conseil fédéral a justifié sa position très défensive en arguant que tout le monde sait qu'il ne faut pas frapper ses enfants et qu'il n'est donc pas nécessaire de légiférer. Mais c'est oublier que la loi a aussi une valeur symbolique. Tout le monde sait qu'il ne faut pas dépasser 120 km/h sur l'autoroute. Personne n'a pour autant songé à confier le respect de cette limite à la conscience civique de la population.

Une enquête publiée en octobre dernier par l'Université de Fribourg indique qu'en Suisse un enfant sur deux subit aujourd'hui des violences parentales, que près de 40% des parents ont eu recours à des châtiments corporels sur leur enfant et que près d'un parent sur six exerce régulièrement des violences psychologiques sur son enfant. Comment faut-il comprendre ces chiffres?

Cette étude présente l'avantage de pouvoir être comparée avec les précédentes menées en 1990, en 2003 et en 2019. Ses résultats, même s'ils restent assez effrayants, montrent en réalité que le recours régulier à la punition physique a considérablement diminué, ce qui constitue plutôt une bonne nouvelle. Par contre, les punitions d'ordre



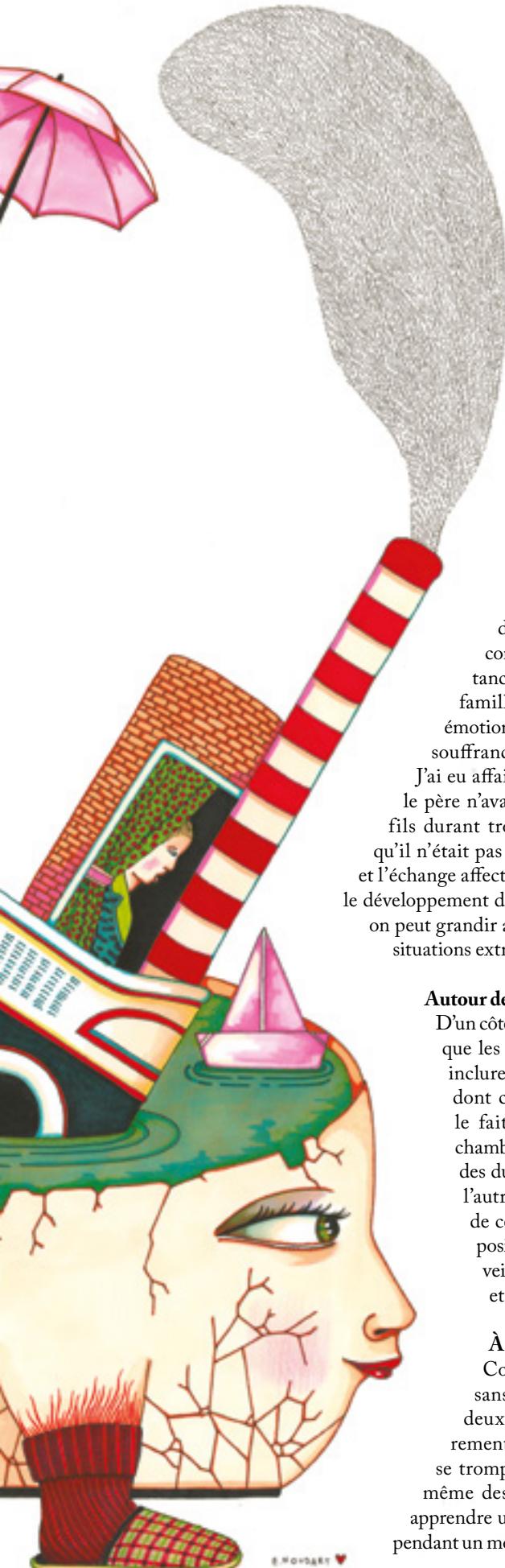


Image créée à l'occasion du congrès « Les rendez-vous manqués avec les souffrances muettes des enfants » qui s'est tenu à Paris en 2016.

affectif (privation d'amour, enfermement de l'enfant dans sa chambre, limitation d'accès aux écrans ou autres moyens non violents) ont, elles, augmenté.

Faut-il s'en inquiéter?

Dans certains cas, les carences d'apport émotionnel peuvent constituer des formes de maltraitance assez graves. Dans certaines familles, il existe de véritables murs émotionnels susceptibles de causer des souffrances importantes chez l'enfant.

J'ai eu affaire à une famille dans laquelle le père n'avait pas adressé la parole à son fils durant trois ans parce qu'il suspectait qu'il n'était pas de lui. Sachant que le sourire et l'échange affectif sont absolument vitaux pour le développement de l'enfant, imaginez comment on peut grandir avec ça... Cela dit, au-delà des situations extrêmes, la question fait débat.

Autour de quel type d'argumentation?

D'un côté, il y a ceux qui défendent l'idée que les méthodes éducatives peuvent inclure des moyens « de contrainte », dont celui de time out, c'est-à-dire le fait de mettre l'enfant dans sa chambre, de le priver de stimuli pour des durées relativement longues. De l'autre côté, on trouve les tenants de ce qu'on appelle la « parentalité positive », perçue comme plus bienveillante et basée sur l'explication et la négociation.

À qui donnez-vous raison?

Comme toujours, la vérité se situe sans doute quelque part entre les deux. La recherche montre clairement que les tenants du time out se trompent lorsqu'ils prétendent que même des enfants très jeunes peuvent apprendre une leçon en étant mis à l'écart pendant un moment. En fait, avant un certain

âge, ils sont incapables de comprendre ce qui est en jeu et ce genre de pratique peut même avoir des effets délétères. À l'inverse, je ne suis pas certain que la parentalité positive produise fatallement des enfants rois, tyrans ou toxiques comme l'ont écrit certains grands pontes de la pédagogie française. Mais ce qui est certain, c'est que si on assiste effectivement à un tassemement de la maltraitance physique, les abus sexuels, eux, n'ont pas varié depuis vingt ans. Ce sont toujours à peu près les mêmes taux: une fille sur cinq, un garçon sur dix.

Comment l'expliquez-vous?

Je suis incapable de l'expliquer. Ma première réaction serait de dire que la violence physique est beaucoup plus visible que la violence sexuelle. Elle a également longtemps fait partie de ce qu'on considérait comme une arme légitime dans la panoplie pédagogique des parents. Or, du moment qu'il existe des moyens plus efficaces pour éduquer leur enfant, beaucoup sont capables d'y renoncer et de changer leurs pratiques. L'abus sexuel, lui, relève de tout autre chose. C'est une transgression, et un tabou, qui relève davantage de la perversion. Et ça, c'est quelque chose de beaucoup plus difficile à déceler et à changer.

En tant que membre du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, vous êtes bien placé pour savoir que l'on dispose aujourd'hui de beaucoup de textes et de conventions destinés à protéger nos enfants. Au regard de ce qui précède, servent-ils à quelque chose?

Au Comité des droits de l'enfant, j'évolue dans un monde peuplé de juristes. Et nous en sommes arrivés à un stade où les juristes eux-mêmes affirment que, maintenant, ça suffit avec les textes et les règlements. Qu'il est temps de passer à l'action et à la mise en œuvre. Mais pour l'instant, à bien des égards, c'est malheureusement une barrière que nous peinons à franchir. Cela dit, ma confiance est inconditionnellement investie dans nos enfants et nos jeunes. Leur action pour sauver la planète de la catastrophe climatique est remarquable. Peut-être plus que toute autre génération avant eux, ils incarnent ce que chante Jimmy Buffet dans le titre *We are the people our parents warned us about* (« Nous sommes les gens contre lesquels nos parents nous ont mis en garde, ndlr »).

SANTÉ MENTALE

UNE MAISON POUR LA PÉDOPSYCHIATRIE

RÉCEMMENT INAUGURÉE, LA MAISON DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE OFFRE EN UN SEUL LIEU UNE **CHAÎNE COHÉRENTE DE SOINS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES SOUFFRANT DE MALADIES PSYCHIQUES**. VISITE DE CE LIEU UNIQUE EN SUISSE.



Nathalie Nanzer

Privat-docent au Département de psychiatrie (Faculté de médecine) et médecin-chef de service par intérim du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (HUG)

Formation: Nathalie Nanzer effectue sa formation de médecin de 1990 à 1996.

Parcours: Engagée aux HUG en 1997 en tant que pédopsychiatre, psychothérapeute et psychanalyste, elle est nommée responsable de l'Unité de guidance enfantine en 2006 puis chef de service ad interim du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Elle écrit en 2009 un livre intitulé « La Dépression postnatale. Sortir du silence » aux Éditions Favre.

La Maison de l'enfance et de l'adolescence (MEA) a été inaugurée le 5 juin dernier par les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Cette nouvelle institution offre une prise en charge complète et cohérente en matière de santé mentale des membres les plus jeunes de la population genevoise. Elle accueille celles et ceux qui expérimentent un mal-être psychique ou relationnel, qui souffrent d'idées suicidaires, de dépression, de troubles du comportement alimentaire, de troubles de l'attention et de l'hyperactivité (TDAH) et de cyber addictions ou encore qui cèdent à des actes de violence, à l'automutilation et la consommation de substances. Pour la première fois, la MEA réunit en un seul lieu plus d'une dizaine de centres de soins psychiatriques et somatiques auparavant répartis dans le canton. Située au centre-ville, elle se veut ouverte à la cité dans le but de décloisonner et de déstigmatiser la pédopsychiatrie et surtout les patientes et les patients qui souffrent de maladies mentales. Elle est aussi la réalisation d'un rêve vieux d'au moins vingt ans.

« Cette maison est surtout l'occasion d'offrir aux patients et aux patientes un lieu de soin adapté à leurs besoins et à leurs vulnérabilités, estime Nathalie Nanzer, privat-docent au Département de psychiatrie (Faculté de médecine) et médecin-chef ad interim du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des HUG qui a pris ses quartiers à la MEA. Nous avons collaboré dès le départ avec les architectes pour concevoir le bâtiment en fonction des besoins des bénéficiaires et des équipes. Et la première chose que nous voulions, c'était un lieu accueillant qui ressemble davantage à une maison qu'à un hôpital. Pour cela, nous avons travaillé sur les espaces, le choix des matériaux, essentiellement du bois, la sonorisation et la luminosité. Nous sommes très satisfaits du résultat. Il est rare que l'on prenne autant soin des lieux pour accueillir les patients et les patientes pédopsychiatriques. »

Le projet, dont la construction a coûté 75 millions de francs et qui emploie environ 200 personnes, a bénéficié du soutien financier des fondations Children Action, Wilsdorf et des HUG.

Des lits en bois Un des aspects qui a demandé un gros travail préparatoire est la sécurité. Les fenêtres ne s'ouvrent jamais complètement, empêchant toute tentative de suicide par cette voie. Les rideaux et barres de douches dans les salles de bains sont bannis pour la même raison. Les vitres sont renforcées dans les unités les plus sensibles pour résister à l'assaut d'un jeune en crise. Idem pour les portes. Dans les espaces dédiés aux plus petits, ce sont les poignées de portes, les interrupteurs et les prises électriques qui sont mis hors de portée.

Pour garantir malgré tout une ambiance chaleureuse à ceux et celles qui doivent rester plusieurs nuits en ce lieu, l'aménagement avec des lits en bois crée un espace qui ressemble le plus possible à une chambre d'enfant ou de jeune, très loin du caractère froid et vide des chambres d'hôpital.

« Nous nous sommes inspirés de nombreux autres endroits similaires mais la MEA est, à notre connaissance, une institution unique en son genre, estime Nathalie Nanzer. Ses infrastructures sont impressionnantes. »

L'endroit compte notamment une salle polyvalente – inaugurée par Roger Federer lui-même qui a aidé à son financement – pour le sport et les spectacles, une zone d'exposition, des salles d'enseignement, une salle de projection (Ciné MEA) et une cafétéria ouverte au public ainsi qu'une antenne du Bioscope, prêté à accueillir des élèves de toutes les écoles du canton.

« Cette ouverture sur la cité, ce mélange avec la population générale, c'est exactement ce que l'on cherche à obtenir, souligne Nathalie Nanzer. La MEA est un bâtiment de six étages entièrement consacré à la psychiatrie et à la médecine de l'adolescent et du jeune adulte. Nous ne voulions surtout pas renvoyer l'image d'un asile. La Fondation Convergences sera précisément responsable des événements culturels organisés à la MEA et destinés au grand public. »

Un couteau suisse Le bâtiment se présente comme un outil très complet. Il est par exemple doté d'un étage dédié à la médiation thérapeutique, c'est-à-dire à des thérapies

Image tirée du livre «Abris», par Emmanuelle Houdart, Éd. Les Fourmis rouges, 2014, 32 p.



par le mouvement, l'écriture, le théâtre ou encore au travers de contes pour aider les jeunes à exprimer ce qu'ils ont à l'intérieur d'eux-mêmes mais n'arrivent pas à mettre en mots. Une cuisine industrielle ressemblant à s'y méprendre à celles d'une célèbre émission de téléréalité a également été aménagée. Des patients et des patientes atteintes de troubles alimentaires pourront par exemple y suivre des activités visant à les réconcilier avec la nourriture. Le bâtiment abrite aussi un studio radio mis à la disposition des jeunes bénéficiaires désireux de s'essayer à ce média dans le cadre d'activités thérapeutiques mais aussi des radios locales qui pourront travailler en partenariat avec la MEA. La MEA est conçue pour recevoir des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans. Deux unités accueillent néanmoins des jeunes plus âgés, jusqu'à 25 ans, pour aider à faire la transition vers la psychiatrie et la médecine de l'adulte. Ce passage représente en effet souvent un choc. Car la prise en charge psychiatrique de l'adulte est davantage axée sur le traitement des symptômes et implique peu la famille, ce qui tranche avec l'approche multidisciplinaire et basée sur le lien interindividuel privilégié par la pédopsychiatrie et la pédiatrie.

«À la MEA, nous nous occupons des tout-petits et nous sommes chargés de toutes les hospitalisations psychiatriques du canton des enfants ayant atteint l'âge scolaire, note Nathalie

Nanzer. Pour ces derniers, les consultations en ambulatoire sont historiquement dispensées par les unités de l'Office médico-pédagogique (OMP, intégré au Département de l'instruction publique) qui sont implantées dans les quartiers et proches des écoles. Nos deux institutions sont d'ailleurs parfaitement complémentaires. Il y a des enfants qui viennent chez nous lorsque la situation devient ingérable en ambulatoire et retournent à l'OMP lorsqu'elle s'améliore.»

Vingt-cinq lits sont là pour accueillir les patientes ou les patients hospitalisés, que ce soit pour des décompensations d'un trouble psychiatrique ou des tentatives de suicide. C'est suffisant pour répondre à la demande actuelle en soins psychiatriques de crise. Entre le moment de la conception de la MEA et maintenant, les besoins en soins ambulatoires ont certes augmenté, mais ceux en hospitalisation ont en réalité quelque peu diminué. La prise en charge des jeunes patient-es avec des maladies mentales est devenue plus efficace avec le temps, ce qui évite souvent le passage par de longues hospitalisations.

«NOUS VOULIONS UN LIEU ACCUEILLANT QUI RESSEMBLE DAVANTAGE À UNE MAISON QU'À UN HÔPITAL.»

Deux semaines en moyenne La responsable du lieu se rend toutefois compte que certaines fonctions manquent à sa toute nouvelle institution, telle que l'«ambulatoire de crise» généraliste ainsi qu'un certain nombre de consultations spécialisées notamment pour les jeunes qui entrent dans la psychose (comme la schizophrénie) et qui sont actuellement dépistés trop tard, ce qui augmente le risque d'apparition de problèmes cognitifs et de dépendance à vie de l'assistance.

En moyenne, les jeunes patientes et patients restent à la MEA pour des séjours de deux semaines. «*C'est beaucoup moins qu'autrefois*, souligne Nathalie Nanzer. *Notre priorité est de raccourcir au maximum les séjours. Il faut éviter à tout prix de désinsérer les jeunes de leur famille ou de l'école. Ce qui n'empêche pas certains de rester plusieurs mois. Ce sont les cas les plus graves mais ils sont rares.*»

La MEA permet également de recevoir des placements à des fins d'assistance médicale, c'est-à-dire des placements sous contrainte. Cette mesure extrême – de moins en moins fréquente – est prise lorsque le jeune a un besoin urgent d'assistance en milieu psychiatrique et qu'aucune autre alternative n'est possible. Elle est très encadrée, avec notamment un droit de recours et doit être levée dès que l'indication au placement de force disparaît.

Plus délicate est la contention des jeunes patients très agités. Aujourd'hui encore, il arrive de devoir les installer en chambre sécurisée pour éviter qu'ils ne fassent du mal à eux-mêmes ou aux autres. La MEA dispose d'une petite unité de chambres remplissant ce rôle mais sous une forme radicalement différente. Grâce à des choix architecturaux judicieux et par la présence d'une équipe infirmière renforcée, le jeune pourra être contenu à travers le lien relationnel, le soin et la manière dont les chambres sont conçues, plutôt qu'en fermant des portes à clé.

«**Snoezelen**» Juste à côté de cette unité, une petite pièce a été aménagée selon le concept snoezelen (qui vient des mots néerlandais *snuffelen* «sentir» et *doezelen* «somnoler») développé aux Pays-Bas. Grâce à la lumière, à la musique, aux odeurs ou encore aux textures des objets, il est possible de créer une ambiance agréable qui permet une sorte de contention psychique des patients tout en évitant les mesures physiques et médicamenteuses.

«*Nos soins se basent beaucoup sur le lien entre les patient-es et les thérapeutes*, précise Nathalie Nanzer. *Notre approche est pluridisciplinaire puisque nous travaillons avec des infirmières, des psychologues, des logopédistes, des art-thérapeutes,*

des médecins somaticiens ou encore des assistants sociaux. Nous pratiquons une médecine holistique, c'est-à-dire que nous prenons le patient dans sa globalité et nous le soignons en fonction de ses particularités physiques, psychiques, psychiatriques, sociales, etc. Nous incluons aussi la famille dans les soins. Celle-ci devient cothérapeute quand elle fonctionne bien. Mais bien souvent, surtout chez les bébés, c'est la famille, ou la relation entre les parents et l'enfant, qui devient elle-même le sujet de la thérapie.»

«L'HOSPITALISATION N'EST PAS UN LIEU DE PLACEMENT. ÊTRE 'PSYCHIATRISÉ' FAIT PLUS DE MAL QUE DE BIEN À CES JEUNES.»

La MEA est également impliquée dans la gestion des réfugiés et des mineurs non accompagnés. Elle dispose d'une petite équipe d'ethno-pédo-psychiatres et de pédiatres formés pour accueillir cette population particulièrement vulnérable et dont un membre sur deux souffre de syndrome post-traumatique. Dans ce domaine, elle participe également à la réflexion sur le développement de petites structures d'accueil visant à remplacer le grand foyer de l'Étoile qui héberge actuellement une cinquantaine de jeunes et qui doit bientôt fermer.

Il arrive aussi que le juge des mineurs décide d'une hospitalisation psychiatrique pour des enfants retirés à leurs parents pour des raisons de maltraitance et dont la justice ne sait plus quoi faire. Au grand dam de Nathalie Nanzer. «*L'hospitalisation n'est pas un lieu de placement, s'insurge-t-elle. Être «psychiatrisé» fait plus de mal que de bien à ces jeunes qui ont peut-être des problèmes psychologiques mais qui ont avant tout besoin d'un encadrement éducatif. Et ça, ce n'est pas notre mandat.*»

CONTRAINDRE POUR PROTÉGER

« LE DRAME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT »

LES BONNES INTENTIONS AYANT DICTÉ LES PREMIERS DISPOSITIFS LÉGAUX SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ONT PAVÉ **L'ENFER POUR DES MILLIERS D'ENFANTS PLACÉS À TRAVERS LA SUISSE**. JOËLLE DROUX ET OLIVIA VERNAY RACONTENT.



Joëlle Droux

Maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Formation: Après avoir obtenu son doctorat à la Faculté des lettres en 2001, Joëlle Droux est nommée maître-assistante à l'Institut universitaire romand d'histoire de la médecine et de la santé et au Département d'histoire générale de l'UNIGE.

Parcours: En 2012, elle occupe le poste de maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation. De 2018 à 2022, elle codirige un projet dans le cadre du PNR 76 « Assistance et coercition ».

La politique de la protection de l'enfance est un exercice désespérément limité.» Le fatalisme de Joëlle Droux, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, n'est pas feint. La chercheuse connaît bien la question. Elle est l'auteure, avec Anne-Françoise Praz de l'Université de Fribourg, de *Placés, déplacés, protégés? L'histoire du placement des enfants en Suisse, XIXe-XXe siècles*, un ouvrage paru en 2021 dans lequel elle analyse la manière dont le système progressivement mis en place pour protéger les enfants des maltraitances ou négligences subies au sein de leurs familles est lui-même devenu, par un douloureux paradoxe, la cause d'un grand nombre de traumatismes. Des milliers d'enfants suisses orphelins ou séparés de leurs parents ont été placés dans des familles ou des centres spécialisés trop fréquemment synonymes de déserts affectifs et de mauvais traitements sous la forme de coups, brimades, abus sexuels, etc. Commencée dans les années 1940 déjà, la prise de conscience collective des effets pervers de cette politique de protection a abouti à une loi réparatrice adoptée en 2016 par l'Assemblée fédérale. Dans la foulée, la Confédération a lancé le Programme national de recherche (PNR) 76 « Assistance et coercition », dont les résultats finaux seront publiés en 2024. Dans ce cadre, Joëlle Droux a codirigé une recherche sociohistorique en collaboration avec la Haute école de travail social de Genève (HETS): *Contraindre pour protéger? Normes et processus décisionnels de la protection des mineurs à l'ère des droits de l'enfant (Suisse romande, années 1960 - années 2010)*. Récit.

«En Suisse, les premières lois qui visent la protection de l'enfance datent de la fin du XIX^e siècle puis se généralisent avec le Code civil de 1907 entré en vigueur en 1912, explique Joëlle Droux. Les articles 283 et 284 donnent à l'État le droit d'intervenir dans les familles qui dysfonctionnent. En réalité, ce n'est pas la première intrusion des autorités dans le cercle privé familial. Dans les années 1870, la Suisse se dote en effet de lois interdisant le travail des enfants et la Constitution fédérale de 1874 instaure l'école obligatoire. Ces deux décisions, qui harmonisent des législations cantonales édictées en ordre

dispersé depuis la première moitié du XIX^e siècle, représentent des changements importants dans la vie des familles. La mise en place de lois visant la protection des enfants contre la maltraitance ou l'abandon n'est finalement qu'un pas supplémentaire, somme toute logique.»

On est alors en effet en plein dans la fabrique des nations. Les enfants sont considérés comme de futurs citoyens qu'il convient de former en conséquence. L'État décide donc d'investir en eux, ce qui représente vite des sommes considérables, l'instruction publique se taillant rapidement une part importante du budget des dépenses publiques. Les autorités sont alors convaincues que les « mauvais » parents sabotent l'éducation de leurs enfants et risquent de fabriquer de futurs délinquants ou des personnes condamnées à rester à l'assistance.

Un juge dans la brume «Le problème avec ces lois, c'est qu'elles sont floues, explique Joëlle Droux. Elles se contentent de dire qu'il faut protéger le développement de l'enfant et éviter son abandon moral. Dans les faits, les textes sont interprétés de manière à protéger l'enfant contre des parents maltraitants, violents, alcooliques et négligents mais aussi de mœurs jugées légères (ou tout à la fois).»

Dans un dossier genevois de cette époque, le juge retire par exemple cinq enfants à la garde de leurs parents parce que le père est alcoolique, dépensier et violent, que la mère ne surveille pas sa progéniture et que, de surcroît, ils vivent dans le même immeuble que des prostituées.

«La décision est laissée à la seule appréciation de l'autorité de tutelle – à Genève, c'est un juge –, qui est obligée d'intervenir si elle reçoit un signalement, poursuit la chercheuse. Après l'enquête diligentée pour vérifier les faits, les deux seules sanctions dont elle dispose sont la déchéance de la puissance paternelle – une mesure très grave et très rarement appliquée car l'enfant est alors totalement coupé de ses parents – et le retrait de la garde. Ce dernier est suivi, en général mais pas toujours, d'un placement dans un établissement ou une famille. Le juge n'a aucune autre option. Résultat: on place les enfants.»

Au début du XX^e siècle, personne ne questionne la méthode. Tous les pays voisins font de même. On

UNE LOI DE RÉPARATION

Le processus national de réparation visant les enfants placés en Suisse aboutit avec l'adoption, le 30 septembre 2016, de la Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981. Ce texte, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, énonce que « la Confédération reconnaît que les victimes ont subi une injustice qui a eu des conséquences sur toute leur vie ». Par « mesures », on entend celles qui ont été « ordonnées et exécutées par des autorités [...] dans le but de protéger ou d'éduquer des enfants, des adolescents ou des adultes et celles exécutées sur leur mandat et sous leur surveillance ». Les « victimes » sont les personnes « qui ont subi une atteinte directe et grave à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle ou au développement mental, notamment parce qu'elles ont été soumises à des violences physiques ou psychiques, à des abus sexuels, au retrait de leur enfant sous contrainte et à la mise à disposition de celui-ci pour l'adoption, à une médication ou des essais médicamenteux sous contrainte ou sans qu'elles en aient connaissance, à une stérilisation ou un avortement sous contrainte ou sans qu'elles en aient connaissance, à une exploitation économique par la mise à contribution excessive de leur force de travail ou l'absence de rémunération appropriée,

à des entraves ciblées au développement et à l'épanouissement personnel, à la stigmatisation sociale ». Un fonds de 300 millions de francs est créé pour dédommager les victimes. Celles-ci peuvent recevoir un montant forfaitaire de 25 000 francs. La loi demande également la mise en œuvre d'un programme de recherche scientifique sur la question des placements de force. Ce sera le Programme national de recherche 76 « Assistance et coercition » lancé en octobre 2018 et auquel participent plusieurs chercheurs et chercheuses de l'Université de Genève. Les travaux se sont terminés en 2023. La publication d'un rapport scientifique en trois volumes est prévue d'ici à 2024.

Référence : shorturl.at/afjCW



Image créée à l'occasion du congrès « Les rendez-vous manqués avec les souffrances muettes des enfants » qui s'est tenu à Paris en 2016.

« ON N'AVAIT PAS CONSCIENCE DU DÉSERT AFFECTIF ET DES CONDITIONS DE VIE DÉLÉTÈRES DANS LESQUELS ON PLONGEAIT LES ENFANTS AU MOTIF DE LES PROTÉGER. »

n'imagine pas encore que ce remède pourrait s'avérer pire, ou du moins aussi mauvais, que le mal qu'il est censé soigner. Les acteurs du système sont, au contraire, persuadés d'œuvrer pour le bien des enfants et des parents.

Commence alors un enchaînement de décisions aux effets potentiellement délétères. Au moment de prononcer le placement d'un enfant, le premier critère du juge est le coût. La question est essentielle car à cette époque, tous les budgets cantonaux sont serrés, y compris à Genève. Les parents sont certes légalement tenus de payer l'entretien de leur enfant, même si sa garde leur est enlevée. Mais dans la grande majorité des cas, les familles concernées sont issues des classes populaires, dissociées ou recomposées, avec un parent seul, souvent veuf. Elles n'en ont souvent pas les moyens. C'est alors l'assistance publique qui prend le relais. Le placement en famille étant le choix le moins onéreux, le juge cherche d'abord des oncles, tantes ou des grands-parents – qui sont souvent aussi ceux qui signalent le problème – prêts à recevoir le ou les enfants. Si ce n'est pas possible, l'administration est alors obligée de trouver une famille d'accueil ou un établissement. La situation se complique lorsque la famille de l'enfant n'est pas originaire du canton où il réside. À Genève, le cas se présente fréquemment, puisque ce canton urbain et industrialisé attire de nombreux confédérés. L'administration cantonale, s'efforçant de limiter ses charges, décide alors le plus souvent de rapatrier les enfants dans leur commune d'origine, comme l'y autorise la Constitution fédérale.

Rapatriement des enfants « Ce mécanisme de rapatriement, poussé par le manque de financement, est le grand drame de la politique de la protection de l'enfance en Suisse, constate Joëlle Droux. Retournés dans leur commune d'origine, les enfants sont placés dans des familles de paysans ou dans des institutions religieuses de type orphelinat qui acceptent de les prendre. On voit se développer des méga orphelinats, avec parfois plus de 400 résidents. Les enfants placés s'y retrouvent transplantés comme des étrangers, ne parlent souvent pas la langue et doivent, dans bien des cas, endurer les maltraitances des responsables. Ce résultat dramatique est celui d'une longue et malheureuse chaîne d'événements et de décisions découlant du système légal mais dont tous les maillons ne sont pas forcément mal intentionnés. »

E. HOUDART

Les témoignages sur les conditions de vie dans ces établissements sont nombreux et se multiplient dès les années 1990 (lire l'encadré en page suivante). « *On n'avait pas forcément conscience à l'époque du désert affectif et des conditions de vie délétères dans lesquels on plongeait les enfants au motif de les protéger* », précise Olivia Vernay, doctorante à la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation et collaboratrice scientifique à la HETS qui mène une recherche doctorale dans le cadre du PNR 76. *Il faut attendre des travaux comme ceux du Britannique John Bowlby dans les années 1950 pour mettre en évidence les carences affectives dont souffrent les enfants privés de leur mère très tôt et comprendre les effets que peuvent avoir les placements sur le développement de l'enfant. Le problème, c'est que ces nouvelles connaissances n'ont pas arrêté les abus. L'Institut Marini* (lire également l'encadré en page suivante), *par exemple, a continué à fonctionner jusqu'en 1979.* »

Dilemmes de professionnels Les pratiques éducatives commencent tout de même à évoluer après la guerre. « *Dans le cadre du PNR 76, nous nous sommes plongés dans les dossiers des professionnels actifs entre 1960 et 2020 pour comprendre les dilemmes auxquels ils faisaient face* », précise Joëlle Droux. *Nous voulions déterminer si les pratiques décisionnelles avaient changé et, si oui, selon quels critères.* »

Il se trouve qu'en plein milieu de cette période, en 1989, entre en vigueur la Convention internationale des droits de l'enfant. Les chercheuses font alors logiquement l'hypothèse que l'avènement de ce texte contraignant a dû avoir un impact. En réalité, un des résultats principaux de leur recherche est qu'elle n'en a eu aucun. Il faut dire que la Suisse ne ratifie la convention qu'en 1997. Force est de constater que l'idée des droits de l'enfant y est pratiquement inexistante jusque dans les années 2000.

« *Ce qui a joué un rôle, en revanche, c'est l'idée de collaborer davantage avec les familles au lieu d'imposer des décisions de manière verticale* », remarque Joëlle Droux. *La méthode consiste à convaincre la famille du bien-fondé de certaines décisions et de lui permettre d'adhérer au processus. Cette stratégie va émerger dès la fin de la guerre et progressivement gagner en importance, aidée, il est vrai, par le boom économique des Trente Glorieuses. Le placement devient petit à petit une mesure de tout dernier recours. On développe d'autres solutions* »



Olivia Vernay

Doctorante à la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation et chercheuse à la Haute École de travail social (HETS) de Genève

Formation: Olivia Vernay obtient en 2018 une Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation dont le mémoire lui vaut en 2019 le Prix Genre de l'UNIGE.

Parcours: En 2018, elle devient assistante doctorante puis collaboratrice scientifique dans le cadre du PNR 76 « Assistance et coercition ». En 2022, elle est nommée collaboratrice scientifique à la HETS Genève et intègre l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie.

telles que des dispositifs d'écoute et de soutien pour les parents en difficulté, la formation d'éducateurs, la mise en place d'une assistance éducative pour les familles, etc.»

De nouveaux acteurs, convertis à ces approches collaboratives, émergent également. À Genève, ce sont notamment l'Astural (crée en 1954 par le Tuteur général) et la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ, dont la création en 1958 est téléguidée par l'État). Ces structures laïques et professionnalisées bénéficient de subventions et ont comme mandat de gérer des foyers susceptibles d'accueillir les jeunes en situation difficile ou extraits de leur famille. La mise en place de ces bonnes pratiques prend néanmoins du temps. Dans les années 1950, le Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance et l'adolescence inadaptées (dit « École Pahud ») ne forme qu'une douzaine de diplômés et de diplômées par an tandis que la Suisse romande compte environ 10 000 enfants placés (chiffres de 1960). Il faut attendre les années 1980 pour que les effectifs d'encadrement commencent à atteindre un niveau suffisant tant en qualité qu'en quantité.

Traitements genré En dépit de ces évolutions et malgré l'essor économique de la seconde moitié du XX^e siècle, le manque de moyens continue de faire souffrir le secteur, notamment à cause de l'explosion des coûts liés à la professionnalisation des acteurs. Pour survivre, les institutions chargées d'accueillir les jeunes se lancent à la chasse aux subventions. Et l'une des façons de les obtenir, c'est la spécialisation.

« Nous avons ainsi observé une surcatégorisation des jeunes ayant des troubles divers, note Olivia Vernay. On remarque aussi que le système gère certains dossiers de façon différenciée selon le genre. On a en effet tendance à pénaliser certains

délits des garçons (chapardage, bagarre de rue...) afin de les faire entrer dans un circuit pénal qui les conduira vers des institutions destinées à leur prise en charge éducative à des fins de formation et d'insertion. Tandis que chez les filles, on observe souvent une psychiatrisation de leur comportement (fugues, soupçons avérés ou non d'une sexualité jugée dangereuse pour elles-mêmes, etc.), ce qui permet de les placer en hôpital psychiatrique et de les gérer par le confinement et la surmédication. »

Dans cet environnement, toute perspective de formation s'envole et le spectre d'une vie entière passée à l'assistance publique surgit, faute de moyens éducatifs de s'en extraire. Par ailleurs, l'espérance que la collaboration des familles dans le processus de protection des enfants fasse totalement disparaître la contrainte que représente le retrait de garde des enfants à leurs parents est rapidement douchée. L'étude genevoise du PNR 76 montre en effet que les services de protection n'ont parfois pas d'autre choix que de prononcer de telles mesures afin de protéger des enfants en danger. Par ailleurs, même dans des situations où un dialogue peut se nouer avec les familles, le rapport de force, de par la loi, penche finalement toujours en faveur des autorités.

La marge de manœuvre des parents par rapport aux décisions qui les concernent demeure donc limitée. Car s'ils résistent ou s'opposent, des mesures de contrainte peuvent être prises et la coercition peut se substituer au principe collaboratif. On peut ainsi douter de la réelle valeur du consentement de certains parents lorsque l'alternative aux mesures qui leur sont proposées est de perdre totalement la garde de leurs enfants.

DOULEUR, LARMES ET MISÈRE

• Dans son livre « Le Tour de Suisse en cage. L'Enfance volée de Louisette aux Éditions d'en bas, Louisette Buchard-Molteni décrit son quotidien et les maltraitances qu'elle a subies durant les plus de dix années passées dans des orphelinats catholiques en Suisse dès 1938. Née en 1933 à Lausanne et décédée en 2004, elle a vécu son enfance dans un désert affectif sans avoir jamais eu le moindre jouet. La RTS lui consacre un portrait en 1991.

www.shorturl.at/cdeO3

• **L'Institut Marini** de Montet à Fribourg, fondé en 1881, a accueilli des jeunes placés durant des décennies. Catholique, tenu par des frères, cet établissement avait bonne réputation car il offrait une formation et gardait les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans. Une recherche historique indépendante, menée par Anne-François Praz de l'Université de Fribourg et publiée en 2016, en dresse un portrait autrement plus effrayant. Il retrace la vie quotidienne de l'institut, marqué par la dureté du travail effectué dans l'exploitation

agricole et la sévérité du système de discipline et de punitions, à la limite de la maltraitance, et expose longuement la problématique douloureuse des abus sexuels sur les enfants, entre témoignages, prise de distance nécessaire à l'analyse scientifique et contribution à une réflexion à la fois empathique et dépassionnée.

www.shorturl.at/dnD24

• L'exposition « **Mémoires de jeunes filles (dé)rangées, Genève, 1900-2000** », réalisée en 2022, retrace quatre parcours

emblématiques de jeunes filles placées à différentes époques entre 1890 et 2000. Réputées « incasables », ces filles en correction, en crise, indisciplinées ou rebelles mais aussi ignorées, isolées, malmenées et violées ont été, « pour les protéger contre elles-mêmes », confinées et privées d'un parcours éducatif ordinaire. Traversant tout le siècle, la série des portraits illustre les espoirs d'une politique de protection de la jeunesse autant que ses impasses ou ses impairs.

www.unige.ch/aijir/invisibles/

LES «ERREURS DE JEUNESSE» DE PRO JUVENTUTE

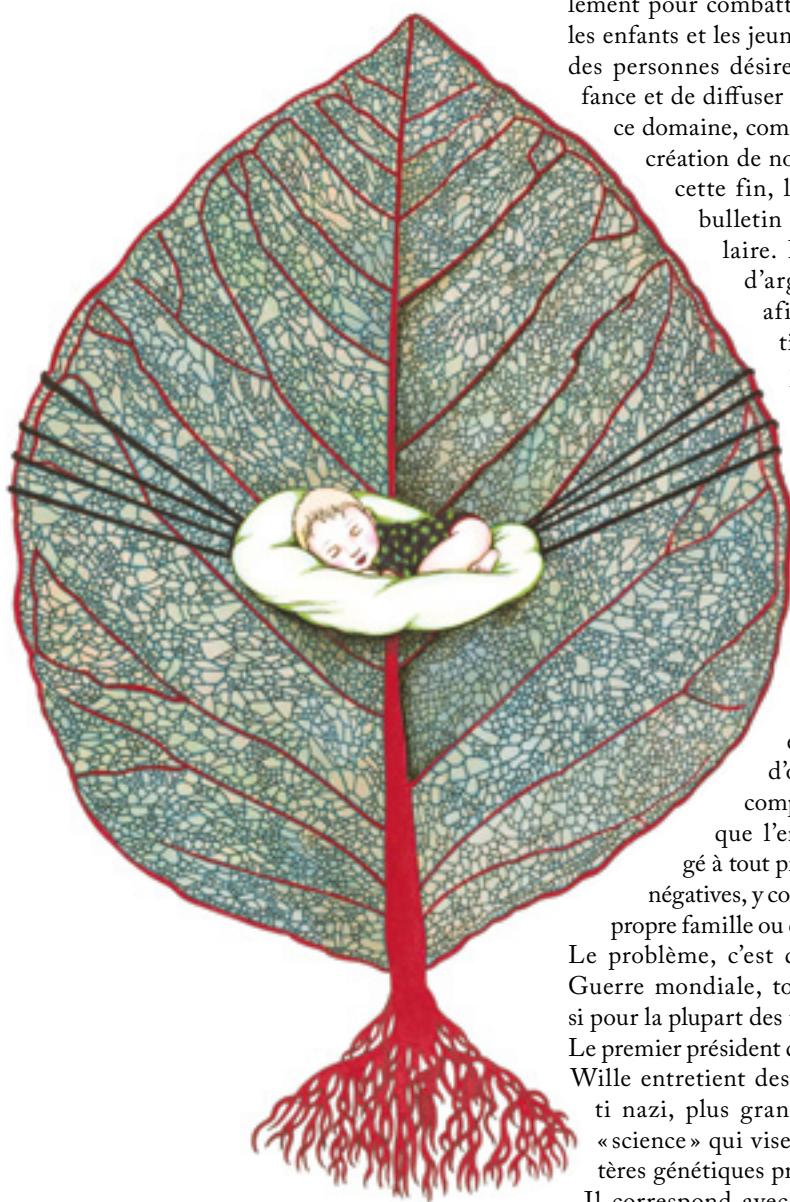


Image tirée du livre «Grandir», par Laëtitia Bourget et Emmanuelle Houdart, Éd. des Grandes Personnes, 2019, 40 p.

La fondation Pro Juventute est créée en 1912 par la Société suisse d'utilité publique, initialement pour combattre la tuberculose chez les enfants et les jeunes. Elle est pilotée par des personnes désireuses d'agir pour l'enfance et de diffuser les connaissances dans ce domaine, comme sur l'allaitement, la création de nouvelles crèches, etc. À cette fin, la fondation publie un bulletin périodique très populaire. Pro Juventute dispose d'argent qu'elle distribue afin de soutenir des initiatives en faveur de la protection de l'enfance telles que des consultations de nourrissons, des consultations maternelles, etc. Mais la fondation suisse est aussi le reflet de son temps. Les assistants sociaux, les médecins, les directions d'institutions ou encore les responsables d'œuvres de charité qui la composent partagent l'idée que l'enfant doit être protégé à tout prix contre les influences négatives, y compris contre celles de sa propre famille ou communauté s'il le faut. Le problème, c'est qu'avant la Deuxième Guerre mondiale, tous ces gens sont aussi pour la plupart des tenants de l'eugénisme. Le premier président de Pro Juventute Ulrich Wille entretient des relations avec le parti nazi, plus grand promoteur de cette «science» qui vise à améliorer les caractères génétiques propres des populations. Il correspond avec des chefs nationaux-socialistes, dont Rudolf Hess, et reçoit même Adolf Hitler à Zurich en 1923. À cette époque, peu de penseurs, même dans les rangs politiques progressistes, remettent en cause l'eugénisme. On est persuadé que certains individus sont porteurs de stigmates de dégénérescence de naissance et

que ceux-ci peuvent se transmettre sous une forme ou une autre à leur descendance. Ce qu'on appelle alors les «maladies sociales» touchant les parents, comme la tuberculose, la syphilis ou encore l'alcoolisme, sont ainsi suspectées de favoriser la survenue de conduites anormales chez les enfants (la délinquance notamment). Ces derniers, croit-on, peuvent encore être sauvés, mais à condition d'intervenir précocement.

Parfaite émanation de cette époque, Pro Juventute favorise toutes les actions visant à enlever les enfants de milieux jugés pervertis et dangereux pour les mettre dans des lieux plus «sûrs» et pour les rééduquer. C'est sur la base de cette vision qu'ils envisagent les Yéniches, des populations, présentes essentiellement dans les cantons des Grisons, du Tessin, de Saint-Gall et de Schwytz, dont le mode de vie nomade est considéré comme un fléau social à éradiquer. Les adultes étant jugés irrécupérables, il reste les enfants à «sauver». C'est avec cet objectif en vue que Pro Juventute crée en 1926 l'«Œuvre des enfants de la grand-route». Jusqu'en 1973, celle-ci enlève à leurs parents et place en tout 586 enfants dans des orphelinats ou dans des familles d'accueil où ils subiront parfois de mauvais traitements. L'entreprise n'est pas secrète. Pro Juventute s'en enorgueillit même. Mais le scandale éclate néanmoins en 1972, après les révélations de l'hebdomadaire alémanique *Der Schweizerische Beobachter*. Le grand déballage aboutit à la dissolution de l'«Œuvre» en 1978. Le projet ayant reçu l'aide financière de l'État, le président de la Confédération, Alphons Egli, présente des excuses publiques en 1986, suivies en 2013 par celles de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga au nom de Pro Juventute. Entre-temps, l'affaire des Yéniches en a déclenché une plus vaste sur les enfants placés dans toute la Suisse qui aboutira à une loi réparatrice adoptée en 2016.



Image tirée du livre
«Grandir», par
Laëtitia Bourget et
Emmanuelle Houdart,
Éd. des Grandes
Personnes, 2019, 40 p.

PROCÉDURES

PLACEMENT DES ENFANTS: 124 NUANCES DE GRIS

L'EXPÉRIENCE VÉCUE PAR LES FAMILLES FACE AUX AUTORITÉS DE PROTECTION DE L'ENFANT VARIE D'UNE RÉGION À L'AUTRE. UNE ÉTUDE MONTRÉ QU'UNE **BONNE INFORMATION EST INDISPENSABLE POUR ASSURER LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES**. UN NOUVEAU PROJET DE LOI POURRAIT Y CONTRIBUER.



Michelle Cottier

Professeure
au Département
de droit civil de la
Faculté de droit

Formation: Après des études de droit à Bâle et à Lausanne et de sociologie du droit en Espagne, Michelle Cottier obtient son doctorat à l'Université de Bâle en 2005.

Parcours: Elle enseigne à l'Université Humboldt à Berlin ainsi qu'aux universités de Bâle, Zurich et Lucerne. Elle devient ensuite professeure assistante à l'Université de Bâle et juge suppléante à la Cour d'appel du canton de Bâle-Ville avant d'être nommée professeure ordinaire de droit civil à l'UNIGE en 2015 et directrice du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives en 2019.

Il existe actuellement 124 différentes autorités de protection de l'enfant en Suisse. Il n'est pas très étonnant, dès lors, d'apprendre que les procédures en la matière sont parfois menées de manière inégale à travers le pays. Et il est tout aussi peu surprenant de constater que l'expérience et la perception des enfants – et de leurs parents –, lorsqu'ils sont confrontés aux autorités de protection de l'enfant, varient – de très négatif à assez positif – et que cela n'est pas seulement dû à leur propre vécu mais aussi à cette grande diversité de pratiques. Ce constat et plus largement cette question de l'expérience sont au cœur du projet Intapart (*Intégrité, autonomie et participation dans la protection de l'enfant: comment les enfants et les parents vivent-ils les actions des autorités de protection de l'enfant?*) dirigé par Michelle Cottier, professeure au Département de droit civil (Faculté de droit). Ce projet, qui fait partie du Programme national de recherche (PNR) 76 « Assistance et coercition », a notamment abouti à une proposition de projet de loi (en cours de publication) qui permettrait, si elle devait être adoptée, d'harmoniser en un seul texte la ribambelle de procédures actuellement en vigueur et, surtout, d'y inclure les bonnes pratiques développées depuis des décennies un peu partout dans le monde.

« *Ce qui détermine le plus le vécu positif ou négatif de l'expérience des enfants et des parents devant les autorités de protection de l'enfant, c'est la qualité de l'information qui leur est délivrée sur les mesures qui sont prises*, explique Michelle Cottier. *C'est en tout cas ce que montre une analyse historique couvrant la période de 1940 à 2012, et qui a été confirmée par une analyse empirique de la situation actuelle.* »

Désinformation systématique La première de ces études, dirigée par l'historienne Loretta Seglias, constate que jusque dans les années 1970, la procédure de placement, la plus lourde de conséquences, se caractérise par une absence quasi totale – et parfois délibérée – d'informations sur son déroulement et sa mise en œuvre. Résultat: le jour où les enfants sont arrachés à leur environnement, certes dans

une bonne intention mais sans aucune explication, est vécu comme un « *tournant biographique décisif* » par la plupart d'entre eux. Un euphémisme pour désigner un profond traumatisme qui perdure toute leur vie. À l'inverse, la proportion plus modeste d'enfants capables de saisir ce qui se passe à ce moment crucial accepte mieux, des années plus tard, les mesures prises à leur encontre.

L'analyse met également en lumière des pratiques discriminatoires envers certaines classes sociales. Les autorités imposent en effet alors un standard bourgeois, s'appuyant sur des modèles de pensée et des images sociales autoritaires, paternalistes et fortement normatifs. Les mineurs sont considérés comme éducables et malléables mais aussi incapables de participer aux décisions concernant leur vie. Une vision encore péjorative par la dévalorisation et la stigmatisation dont souffrent les personnes dépendant de l'assistance.

Prendre son temps Aujourd'hui, la situation est nettement plus transparente. Mais pas encore totalement satisfaisante. La Suisse a commencé par prendre son temps. Ce n'est en effet que dans les années 1980, sous la pression de la Convention européenne des droits de l'homme, qu'elle se voit contrainte d'abandonner ses pratiques de placement des enfants en l'absence de toute procédure. Il faut ensuite attendre la ratification en 1997 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant pour qu'apparaissent, dès 2000, les premières normes en matière de protection de l'enfant prenant en compte les droits de l'enfant, notamment celui d'être entendu.

Ce n'est finalement qu'en 2013 que l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection impose à tous les cantons de professionnaliser leurs autorités de protection de l'enfant. Celles-ci comportent désormais des juristes et des membres des professions psychosociales dont le travail social ou la psychologie. Mais tout n'est pas réglé pour autant car il n'a pas été possible d'unifier le droit de procédure en matière de protection de l'enfant. En d'autres

termes, chaque autorité continue, à l'intérieur de limites certes plus sévères, à appliquer ses propres méthodes d'interaction avec les enfants et leurs parents.

Informations obscures Par conséquent, même si la situation s'est nettement améliorée depuis le XX^e siècle, il continue à y avoir aujourd'hui de sérieux problèmes de compréhension du côté des familles impliquées dans la procédure. « *Ce n'est plus dû à un manque d'information de la part des autorités*, nuance toutefois Gaëlle Aeby, professeure à la Haute école et École supérieure de travail social HES-SO Valais-Wallis. *Le problème, c'est que cette information est donnée d'une façon souvent trop obscure pour les personnes concernées qui n'ont dès lors pas forcément la capacité de bien saisir les tenants et les aboutissants de la procédure ainsi que le rôle des nombreux acteurs impliqués (autorités, services sociaux...).* Cela rend très difficile la participation des enfants et des parents au processus. Pourtant, la réception et la compréhension des informations sont une condition de base pour que les enfants puissent s'impliquer de manière significative et efficace et influencer les décisions. En d'autres termes, c'est la clé du succès du processus. »

Une participation « efficace » des enfants et des parents, telle que les chercheurs et les chercheuses la comprennent, implique en premier lieu que les personnes concernées soient entendues, qu'il soit tenu compte de leur opinion et qu'elles comprennent de quelle façon leur avis a influencé – ou non – la prise de décision finale. De ce point de vue, la chercheuse estime que les expériences vécues par les parents et les enfants d'aujourd'hui ressemblent, bien que de manière moins dramatique, encore trop à celles d'hier. Malgré la bonne volonté des autorités, les enfants ne sont en effet pas systématiquement entendus. L'analyse empirique qu'a menée Gaëlle Aeby en collaboration avec des collègues de la Haute école de travail social de Muttenz montre qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine en particulier en termes de moyens et de formation des professionnels.

Des entretiens menés auprès de quatre autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (deux en Suisse romande et deux en Suisse alémanique) et des questionnaires envoyés

à l'échelle nationale ont révélé pas mal de frustration et d'incompréhension de la part des parents et des enfants avec néanmoins, parfois, un regard rétrospectif plus positif et l'admission que la procédure a représenté une aide. Il est probablement déraisonnable d'attendre de la part des familles concernées qu'elles retirent un sentiment positif d'une procédure engagée à cause d'une potentielle mise en danger du bien-être de leur enfant. Un tel événement ne peut pas se transformer en un bon souvenir, même des années après. Mais le but est quand même de faire en sorte qu'il soit le moins négatif possible et, surtout, qu'il produise des conséquences positives pour l'enfant et sa famille.

« L'INFORMATION EST DONNÉE D'UNE FAÇON TROP OBSCURE, EMPÊCHANT LES PERSONNES CONCERNÉES DE BIEN SAISIR LES TENANTS ET LES ABOUTISSANTS DE LA PROCÉDURE. »

Convaincre plutôt qu'imposer

« *L'objectif des autorités est d'obtenir l'adhésion des parents*, explique Gaëlle Aeby. *Si non, la décision sera difficile à vivre pour l'enfant. Elles ne parlent pas d'adhésion complète mais au moins partielle. Les magistrats nous l'ont dit : imposer ne sert à rien car il est très facile de saboter leur décision. L'enfant peut fuguer, les parents peuvent déménager dans un autre canton, ce qui fait recommencer la procédure à zéro. Pour éviter cela, il faut donc convaincre.* »

Et ce, même si, en fin de compte, ce sont en général les autorités qui

ont le dernier mot, parfois contre l'avis des enfants et des parents qui a été si laborieusement obtenu. Les scientifiques ont d'ailleurs remarqué que toutes les familles n'ont pas les mêmes ressources. Certaines négocient mieux que d'autres, notamment parce qu'elles comprennent mieux la procédure et acceptent davantage de collaborer.

« *Les autorités se sont rendu compte depuis une dizaine d'années qu'il faut adapter et simplifier le langage*, acquiesce Michelle Cottier. *Il existe déjà des manuels allant dans ce sens. Mais le cadre juridique crée des tensions car il demande que soient respectées certaines procédures qui sont complexes. Selon les problèmes qui surgissent, les autorités doivent en effet consulter le Code civil, les lois de procédure cantonales et subsidiairement le Code de procédure civil fédéral. Même pour les spécialistes, c'est souvent difficile de trouver des réponses dans les lois.* »

D'où la grande variété de pratiques. Certains cantons décident de multiplier les entretiens d'information avec



Gaëlle Aeby

Professeure à la Haute école et École supérieure de travail social HES-SO Valais-Wallis

Formation: Après une formation au Département de sociologie de l'UNIGE, Gaëlle Aeby obtient son Doctorat en sciences sociales en 2015 à l'Université de Lausanne.

Parcours: En 2016-17, elle effectue un séjour postdoctoral à l'Université de Manchester. Elle occupe ensuite un poste de collaboratrice scientifique à la Faculté des sciences de la société et à la Faculté de droit avant d'être nommée en 2022 professeure à la Haute école et École supérieure de travail social HES-SO Valais-Wallis.

les familles, tandis que d'autres délèguent tout ou partie à des travailleurs sociaux qui ne sont pas responsables de la procédure. Il peut également exister des disparités au sein d'un même canton qui peut compter jusqu'à une dizaine d'autorités de protection de l'enfant différentes.

Un avocat pour les enfants « *Le projet de loi de procédure que nous avons produit prévoit justement de fournir les mêmes outils à tout le monde*, ajoute Michelle Cottier. *Il servira de référence unique aux 124 autorités de protection de l'enfant de Suisse. Il exploite les bonnes expériences mises au point en Suisse ou à l'étranger et ambitionne que toutes les autorités développent des pratiques plus participatives.* »

Une centaine d'articles a ainsi été rédigée. L'un d'eux rend par exemple obligatoire la « représentation indépendante de l'enfant ». Celle-ci est assurée par des personnes spécialisées, aussi bien des juristes que des travailleurs sociaux, qui suivent des formations pour apprendre à communiquer avec l'enfant. Leur rôle consiste à le représenter – sans l'écartier – dans la procédure, tout en facilitant et en améliorant sa participation. Ce représentant transmet les informations à l'enfant et, en se mettant dans sa perspective subjective, traduit ses besoins, ses souhaits et ses idées aux autorités. La possibilité d'une telle représentation indépendante de l'enfant existe déjà sous le droit en vigueur, mais elle n'est pas encore obligatoire.

Le projet de loi comprend aussi la possibilité pour les parents de se faire accompagner par des pairs, c'est-à-dire par des parents qui sont déjà passés par là. Ces derniers, qui n'ont pas de rôle juridique mais une position de soutien, ont une expérience de la procédure et ont peut-être une autre façon d'expliquer les choses qui est plus compréhensible. C'est une méthode développée et en usage dans certaines régions des États-Unis.

Un autre exemple d'innovation juridique est que l'enfant doit pouvoir dire et, surtout, redire son avis. Le temps de l'enfant et le temps de la procédure ne sont en effet souvent pas les mêmes. Il n'est pas rare que le premier change d'avis sur le cours de quelques mois après avoir expérimenté une mesure et s'être rendu compte qu'elle ne lui convenait pas. « *Notre espoir, c'est qu'en fixant quelques standards minimaux qui vont au-delà de ce qui est actuellement ancré dans la loi, on élève le niveau dans toute la Suisse*, estime Michelle Cottier. *Il existe encore trop de marge de manœuvre en la matière. Nous souhaitons également promouvoir l'équité procédurale*, qui désigne le fait de se sentir traité de manière juste dans une procédure et qui contribue à une vision positive de l'état



de droit et à une amélioration de la confiance des personnes concernées dans les autorités alors que ce sont souvent celles qui l'ont le plus perdue. »

L'intégralité du texte doit être reportée dans une publication scientifique en 2024. S'il se trouve ensuite des parlementaires fédéraux qui jugent l'idée intéressante, ils pourraient soumettre une motion qui donnerait le mandat au Conseil fédéral de présenter un projet de loi basé sur le travail de l'équipe de Michelle Cottier. Un processus qui, dans le meilleur des cas, n'aboutirait pas avant plusieurs années. « *Ce qui nous manque encore, ce sont les relais vers les politiques*, constate la chercheuse genevoise. *Nous allons y travailler et essayer de faire connaître nos résultats. »*

Image tirée du livre « *Mortel* », par Emmanuelle Houdart, Éd. Les Fourmis rouges, 2021, 48 p.



Sandro Cattacin

Professeur ordinaire au Département de sociologie, Faculté des sciences de la société

Formation: Après une Licence en histoire économique, science politique et philosophie politique à l'Université de Zurich, Sandro Cattacin effectue un Doctorat en science politiques et sociales à l'Institut universitaire européen de Fiesole (Italie).

Parcours: Professeur associé à l'Université de Neuchâtel dès 1999, il est professeur invité à l'Université de Zurich en 2002. Il rejoint l'UNIGE en 2004, où il dirige l'Institut de recherches sociologiques à partir de 2015. Président du think tank Penser la Suisse, il est coéditeur de la série Présent et Histoire et membre du comité directeur d'Addiction Suisse.

SAISONNIERS

LA VIE BRISÉE DES ENFANTS DU PLACARD

DURANT LA SECONDE PARTIE DU XX^E SIÈCLE, **PRÈS DE 50 000 ENFANTS DE SAISONNIERS, POUR L'ESSENTIEL ITALIENS, ONT VÉCU CLANDESTINEMENT EN SUISSE.** PRIVÉS DE LEURS DROITS FONDAMENTAUX, LA PLUPART D'ENTRE EUX ONT DÉVELOPPÉ D'IMPORTANTS TRAUMATISMES. C'EST LA CONCLUSION D'UNE ÉTUDE MENÉE DANS LE CADRE DU PNR 76 «ASSISTANCE ET COERCITION».

On les surnomme les «enfants du placard», parce que c'est là qu'ils et elles se cachaient lors des contrôles de police. Mais on aurait aussi pu les appeler les «enfants du silence». Priés de ne pas faire de bruit, de ne pas chanter ni jouer lorsque leurs parents partaient au travail, les enfants des travailleurs saisonniers qui ont vécu en Suisse dans la seconde partie du XX^e siècle ont grandi dans un climat de plomb marqué par la clandestinité et la négation de leurs droits fondamentaux. Privés d'école et de la possibilité de nouer des relations sociales, ils en ont gardé d'importants traumatismes. Et leur nombre est bien plus élevé que ce que l'on pensait jusque-là. C'est ce que démontre une étude menée dans le cadre du Programme national de recherche (PNR) 76 «Assistance et coercition» par Sandro Cattacin, professeur au Département de sociologie de la Faculté des sciences de la société, Daniel Stoecklin, professeur associé au sein de l'Institut de recherches sociologiques (IRS) de l'UNIGE, et Toni Ricciardi et Marco Nardone, chercheurs à l'IRS.

L'étude a été menée dans les cantons du Valais et du Tessin qui ont en commun d'être catholiques,

frontaliers et d'avoir historiquement reçu d'importants flux de travailleurs saisonniers venus dans leur immense majorité d'Italie. Les travaux couvraient une période allant de 1949 à 1975.

«La trajectoire des enfants de saisonniers dans notre pays constitue une page assez sombre et encore peu étudiée de notre histoire, explique Sandro Cattacin. Au tournant des années 1970, quelques enquêtes journalistiques parues dans la presse suisse et italienne avaient formulé une estimation qui faisait

état d'environ 10 000 enfants concernés par année. Depuis, ce chiffre n'a plus guère été discuté mais selon nos résultats, il s'avère qu'il est largement en deçà de la réalité.»

Ouvrir cette «boîte noire» n'a cependant pas été chose facile. En l'absence de statistiques officielles, les chercheurs ont en effet dû procéder par déduction pour arriver à articuler des chiffres crédibles. Avec l'aide de spécialistes de l'économie et de la démographie, ils sont partis du nombre de permis de séjour saisonniers délivrés en Suisse durant la période étudiée, soit une moyenne annuelle d'environ 153 000 présences, dont près de 90% d'Italiens. Ils ont ensuite pris en compte le nombre de mariages, l'âge et les taux de natalité moyens de ces différentes populations qui font l'objet de données fiables en Italie comme en Suisse. Sur la base de ce modèle, les chercheurs ont abouti à la conclusion que près de 50 000 enfants de saisonniers ont été présents sur le territoire national entre 1949 et 1975. Ils estiment par ailleurs que près d'un demi-million d'individus ont vu leur enfance niée sur l'ensemble de la période concernée.

Pour se faire une idée de ce que ces enfants ont vécu, les chercheurs genevois se sont efforcés de rassembler les informations conservées dans les archives des deux cantons concernés ainsi que dans celles des institutions de placement en Suisse et de l'autre côté de la frontière. Ils y ont ajouté une série d'entretiens avec des responsables politiques ou syndicaux actifs à l'époque ainsi qu'une cinquantaine de témoignages directs.

Dix mètres carrés Globalement, il en ressort que les parents ont appliqué différents types de stratégies selon leur situation, l'âge de l'enfant, les moyens dont ils disposaient ou la présence de famille en Italie.

«Ce qui se passe typiquement, explique Sandro Cattacin, c'est que les enfants étaient rarement présents dans les premiers mois du séjour en Suisse, parce que les parents vivent alors généralement dans des baraquements de 10 mètres carrés où ils sont difficiles à cacher. Pour la même raison, il n'y

EN L'ABSENCE DE STATISTIQUES OFFICIELLES, LES SCIENTIFIQUES ONT DÛ PROCÉDER PAR DÉDUCTION POUR ARRIVER À ARTICULER DES CHIFFRES CRÉDIBLES.

CERTAINS TÉMOINS RACONTENT DES JOURNÉES ENTIÈRES À ATTENDRE DANS LES LIEUX DÉNUÉS DE LUMIÈRE ET DE TOILETTES. D'AUTRES ÉVOQUENT UN PASSAGE DANS LA MACHINE À LAVER.

en a pas beaucoup non plus dans les campagnes, lorsque les parents logent chez un paysan. L'objectif, c'est donc de trouver un appartement à louer pour neuf mois ou à l'année afin de pouvoir y accueillir les enfants dont on a déjà la charge ou ceux qui vont naître sur place.»

Cette solution, qui est sans doute la moins mauvaise, est loin d'être idéale pour autant. Confinés, privés d'accès à l'instruction publique – sauf de très rares exceptions –, les enfants passent le plus clair de leur temps au domicile familial où ils s'acquittent des tâches ménagères. La consigne est toujours la même : il s'agit de ne rien faire pour attirer l'attention, donc d'éviter les cris, les pleurs ou toute autre activité qui pourrait trahir leur présence. Les sorties sont rares et généralement réservées aux heures où les autres enfants se rendent ou reviennent de l'école, histoire de se fondre dans la masse.

Car la menace est réelle, notamment en Valais où le tissu industriel est moins dense qu'au Tessin et où règne un contrôle social plus fort. En cas de dénonciation aux autorités ou de contrôle de la police – même si certains agents semblent avoir délibérément fermé les yeux dans certains cas –, l'enfant risque le placement en institution ou le renvoi pur et simple en Italie.

Éloignement douloureux Dans ce dernier cas de figure, comme lorsque les parents sont dans l'incapacité de faire venir leur(s) enfant(s) avec eux, deux options sont possibles. La première consiste à les confier à des proches restés au pays (généralement la grand-mère) au prix d'un éloignement douloureux. La seconde est de placer leur progéniture dans une institution privée de l'autre côté de la frontière au risque de la voir subir brimades, violences et/ou abus sexuels.

Fondée en 1963 et gérée par des prêtres, la «Casa del Franciullo» à Domodossola a ainsi accueilli plus de 1000 enfants (exclusivement des garçons) provenant principalement de familles italiennes vivant en Suisse.

Relativement peu nombreux, ceux qui font l'objet d'une mesure de placement forcé sur le territoire helvétique, parce que leur mère est divorcée, que leur père boit trop ou que leur comportement est jugé inadéquat, ne sont pas mieux lotis. À l'Hospice pour l'enfance abandonnée Erminio von Mentlen de Bellinzone, un institut privé ouvert en 1911

et géré par la congrégation des sœurs de la Sainte Croix de Menzingen jusqu'en 1982, certains témoins racontent des journées entières à attendre dans les lieux dénués de lumière et de toilettes. D'autres évoquent un passage dans la machine à laver.

Enfin, des enfants ont également été adressés aux bons soins de paysans de montagne, secteur dans lequel la main-d'œuvre faisait défaut. Exploités parfois jusqu'à la mort, certains n'en sont jamais revenus.

«Les enfants qui ont été confiés à la grand-mère ont été désozialisés, reprend Sandro Cattacin. Ceux qui ont connu les orphelinats ont fugué dès qu'ils ont pu pour vivre à 15 ans une vie hors de toute structuration familiale. Ceux qui se trouvaient de l'autre côté de la frontière étaient malmenés ou abusés et ceux qui sont restés cachés en Suisse ont grandi avec l'idée que la méfiance est plus importante que la confiance. Dans tous les cas, ces gens sont des survivants dont l'enfance a été détruite.» Regroupés au sein de l'association Tesoro depuis 2021, les enfants de saisonniers sont aujourd'hui sortis de l'ombre et demandent à la Suisse de faire amende honorable. Mais comment réparer les torts subis ?

«On pourrait envisager un dédommagement, conclut Sandro Cattacin, mais le processus est complexe et le préjudice n'est pas facile à chiffrer. À mon sens, il vaudrait mieux encourager une forme de réflexivité historique et tirer les leçons de ce qui s'est passé : quand on sait que l'on a fait des erreurs au cours de l'histoire, on a un comportement plus empathique par rapport à ce qui peut arriver demain. C'est pourquoi nous avons accompagné notre étude d'une série de recommandations qui visent à améliorer les conditions dans lesquelles les mineur-es sont aujourd'hui placé-es dans notre pays (lire ci-contre).»

Le statut de saisonnier a été mis en place en 1931 pour répondre aux besoins en main-d'œuvre de l'économie suisse. Il autorisait des travailleurs étrangers à résider neuf mois par an sur le territoire national. Mais il interdisait de changer d'emploi, de bénéficier des assurances sociales et le regroupement familial était proscrit, les enfants nés en Suisse étant tenus de quitter le territoire dans les trois mois.

Entre 1949 et 1975, plus de 4 millions de permis de séjour saisonniers ont été délivrés en Suisse, principalement à des travailleurs venus d'Italie, d'Espagne ou du Portugal.

Après cinq années de travail saisonnier consécutives, il était possible d'obtenir un permis B, autorisant un séjour à l'année sur le territoire. Dans le cas, fréquent, où une rupture du contrat de travail avait lieu avant cette durée – réduite à trente-six mois de travail effectif dans les années 1960 –, le processus devait être recommencé depuis le début.

Le statut de saisonnier a été aboli en 2002, à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne.

PLACEMENT DES MINEUR-ES: QUELQUES MESURES POUR CHANGER LA DONNE

Dans le cadre du PNR 76 « Assistance et coercition », l'équipe conduite par Sandro Cattacin, professeur de sociologie à la Faculté des sciences de la société, a publié un *policy brief* composé d'une douzaine de recommandations regroupées en cinq axes afin d'améliorer la prise en charge des mineur-es en situation de placement en Suisse. Celles-ci ont été identifiées par des étudiant-es ayant participé au cours « Clinique d'analyse sociale » du semestre de printemps 2021. Présentation.

1) Meilleure prise en compte de la personne et de son contexte dans la prise en charge. Autrement dit, il s'agit de porter une plus grande attention à l'histoire familiale, aux origines, à l'état psychologique et à la situation socioéconomique des mineur-es concerné-es. Pour y parvenir, les auteurs suggèrent d'encourager la diversification et la spécialisation des instituts de placement afin que ceux-ci soient à même de faire face à la diversité des besoins de protection et d'assurer un suivi individualisé. À cet égard, il leur semble pertinent d'employer davantage de personnes ayant elles aussi un parcours et une expérience migratoires.

2) Participation des enfants et de leurs familles au processus de placement extrafamilial. Les auteurs considèrent en effet qu'il est fondamental de créer les conditions

nécessaires à la réalisation de leur participation, rappelant que celle-ci n'est pas optionnelle mais qu'elle relève d'un droit au sens de l'article 12 (droit d'être entendu) de la Convention des droits de l'enfant. Concrètement, il faudrait donc systématiser la participation des mineurs à chaque étape du placement en leur communiquant des informations complètes quant à leur situation et leurs droits. Il apparaît également important de veiller à la bonne compréhension de ces informations et de créer un espace de parole dédié aux mineurs et à leurs familles. Une revalorisation du temps alloué aux familles permettrait par ailleurs à celles-ci d'entretenir des relations de confiance avec les acteurs de la protection de l'enfance.

3) Formation des personnes intervenant dans le processus de placement. Les auteurs suggèrent ainsi de promouvoir la formation continue au travers de modules liés spécifiquement à l'encadrement des mineurs placés auprès des acteurs de la protection de l'enfance et des enseignants.

4) Transitions entre les différentes phases du placement. La décision, l'admission, la prise en charge et le départ sont des étapes souvent vécues comme des ruptures difficiles et potentiellement traumatisantes par manque d'informations, de transparence ou parce qu'elles entraînent

l'impossibilité d'assurer une continuité dans le parcours de vie. Pour y remédier, les chercheurs genevois jugent utile de préserver les liens sociaux et les relations des mineurs placés notamment en leur permettant de continuer à fréquenter le même établissement scolaire qu'auparavant. Ils conseillent également de mieux préparer ces phases de transition et d'agir de manière plus graduelle, lorsque c'est possible, en expliquant les raisons de la mesure envisagée, les étapes du processus de placement, en communiquant le moment et la manière dont se déroule le placement ainsi que sa durée prévue. L'accompagnement devrait en outre contribuer à développer des moyens permettant aux jeunes de vivre de manière autonome et il ne devrait pas s'arrêter brusquement une fois l'âge de la majorité atteint.

5) Vision globale de la situation et réduction de la stigmatisation des mineur-es placé-es. Les chercheurs proposent, d'une part, de créer une plateforme commune à tous les professionnel-les concerné-es et, d'autre part, de mettre en place des campagnes de sensibilisation adressées au grand public, par exemple au travers de l'organisation de tables rondes, de conférences, de reportages ou de productions artistiques telles que des films ou des pièces de théâtre sur le sujet du placement et/ou auxquelles les mineur-es placé-es pourraient prendre part activement.



LE MICROBIOME, CETTE « SOUPE DE VIE » MÉCONNUE

COLOMBAN DE VARGAS, DIRECTEUR DE RECHERCHE CNRS À LA STATION BIOLOGIQUE DE ROSCOFF, A DONNÉ LE 14 SEPTEMBRE UNE CONFÉRENCE SUR **LES ORGANISMES INVISIBLES QUI REPRÉSENTENT LA BASE VIVANTE DU SYSTÈME TERRE.**

Le microbiome global. Une biologie à l'échelle planétaire. Invité par la Fondation Louis-Jeantet et la Faculté de médecine, Colomban de Vargas, directeur de recherche CNRS à la Station biologique de Roscoff en Bretagne, a tenu le 14 septembre dernier une conférence publique sur les formes de vie les plus abondantes et diversifiées sur Terre, mais aussi les moins visibles. Les bactéries, archées, protistes et autres virus sont partout. Ils peuplent les mers, les terres, l'air et les sédiments. Cet univers, d'une complexité inattendue, joue un rôle pri-mordial depuis des milliards d'années dans la fabrication de la biosphère et représente toujours l'élément majeur de son fonctionnement actuel. Ces organismes forment les fondements de la vie sur terre. Mais on les connaît à peine. Présentation du monde du tout petit à l'échelle planétaire, en compagnie d'un chercheur qui a participé à une trentaine d'expéditions scientifiques en mer, dont plusieurs à bord de *Tara*, une goélette à deux mâts de 36 mètres conçue pour naviguer dans les régions polaires et dédiée à la recherche scientifique depuis 2004.

Campus : Qu'est-ce que le microbiome planétaire ?

Colomban de Vargas : La définition la plus simple d'un microbiome est l'ensemble de tous les organismes plus petits qu'un millimètre, c'est-à-dire ceux qui sont invisibles à l'œil nu. La grande majorité d'entre eux est constituée d'organismes unicellulaires tels

que les virus, les bactéries, les archées et les cellules plus complexes que sont les protistes. Ces derniers possèdent un noyau et ce sont ceux que je chéris particulièrement depuis mes premiers cours de biologie à l'Université de Genève [où il a obtenu sa thèse en 2000 sur *les foraminifères avant de partir aux États-Unis puis en France, ndlr*]. Certains ont la capacité de créer des formes d'une incroyable beauté, incarnées dans des squelettes en verre, en pierre ou en matière organique fabriqués à partir d'éléments abiotiques présents dans leur environnement. Ces microbes interagissent massivement entre eux, à travers toutes sortes de relations allant de la pré-dation aux symbioses les plus durables. Le microbiome comprend aussi des animaux microscopiques (zooplancton).

Pourquoi parle-t-on de microbiome planétaire ?

Parce que ce microbiome est partout. On le trouve jusque dans les abysses des océans, dans le sol, dans les aérosols en suspension dans l'air et les nuages, dans les sédiments marins, et même jusqu'à plusieurs kilomètres dans la croûte terrestre. Dans les océans, par exemple, on compte entre 10 et 100 milliards de microbes par litre d'eau de mer, leur densité étant plus élevée près des côtes qu'au large. De manière un peu contre-intuitive, il y a de plus en plus d'espèces différentes à mesure que l'on s'enfonce dans les profondeurs. La biodiversité du microbiome est plus importante dans le noir qu'à la lumière. Par ailleurs,

la concentration d'organismes invisibles est beaucoup plus importante dans les sols que dans les mers.

Votre spécialité, c'est le microbiome des océans...

Je me suis spécialisé dans le microbiome de l'océan, mais je me concentre aussi de plus en plus sur tous les autres. La dernière expédition scientifique que je codirige et qui est en cours s'intéresse à l'interface entre la terre et la mer sur toutes les côtes européennes, de la Finlande jusqu'en Grèce. Elle associe la goélette *Tara*, qui longe les côtes, à un laboratoire mobile bardé de biotechnologies de pointe installé dans un camion. Le but est d'explorer et comparer les microbiomes des sols, des aérosols, de l'eau et des sédiments marins dans des sites sauvages et touchés par différentes pollutions.

Comment étudie-t-on un microbiome ?

Notre outil principal est le séquençage d'ADN. Cette technique est très puissante et nous permet d'identifier la quasi-totalité du contenu génétique et taxonomique d'un échantillon d'eau ou de terre. Selon les besoins, on séquence l'ADN total présent, le produit de l'expression des gènes, c'est-à-dire l'ARN, ou encore seulement des marqueurs qui sont propres à chaque espèce. On commence aussi à quantifier les protéines et les métabolites des écosystèmes. Par ailleurs, les technologies d'imagerie sortent doucement des laboratoires.

Savoir ce que renferme un microbiome est une chose, en comprendre les mécanismes en est une autre...

Nous en sommes encore largement au stade de la rencontre avec le microbiome. Et nous sommes submergés par la nouveauté des organismes et molécules que nous découvrons. En fait, l'écrasante partie des espèces vivantes que compte la planète fait partie du monde invisible. Et on ne fait pour l'instant qu'entrevoir les branches principales d'un arbre taxonomique qu'on imagine gigantesque. En d'autres termes, on est loin, très loin, du recensement total de tous les habitants de la planète bleue. Le monde invisible que nous découvrons petit à petit est beaucoup plus riche que le monde visible non seulement en termes de diversité d'espèces mais aussi de gènes et de fonctions.

Que voulez-vous dire?

Nous sommes face à une complexité spectaculaire. Parmi les protistes, par exemple, on trouve des cellules beaucoup plus complexes que celles du corps humain. Certains dinoflagellés possèdent des génomes entre 10 et 100 fois plus grands que celui de l'être humain – d'ailleurs très difficile à séquencer. Certaines espèces sont capables à la fois de photosynthèse, de phagocytose (le fait de manger d'autres organismes ou particules), voire de fixer de l'azote. C'est beaucoup, pour une seule cellule. Ces mêmes dinoflagellés sont plus diversifiés que tous les animaux connus. Bref, même si nous disposons de techniques d'analyse efficaces, cela va prendre un certain temps avant que l'on ait une vision exhaustive du microbiome planétaire, sans même parler de son mécanisme.

Vous faites de la systématique, en somme...

Notre travail est en partie descriptif, c'est vrai, mais c'est très excitant car tout est nouveau et invite à l'intuition et à la créativité. C'est d'ailleurs assez paradoxal de découvrir une telle quantité et complexité de vie à une époque où l'on constate au contraire une forte érosion de la biodiversité visible. C'est encourageant et cela fait du bien. Quand j'observe un échantillon de plancton, ça grouille de vie, de formes et de couleurs. C'est un spectacle merveilleux

et apaisant. Plonger dans cette «nouvelle jungle», cette soupe de vivant incroyablement dense, permet de se reconnecter aux origines biologiques du monde et de nous-mêmes. Une vraie thérapie par le microbe.

Le microbiome joue-t-il un rôle important dans l'écosystème mondial?

Il est la base vivante du «système Terre». Les microbiomes ont mis en place tous les grands cycles biogéochimiques de la planète (ceux du carbone, de l'azote, du phosphore, etc.). Et ce, depuis 4 milliards d'années. On leur doit quasiment tout. Ils ont générés des structures géologiques, plus de la moitié des minéraux,

«AVEC TARA OCEANS, NOUS AVONS RÉALISÉ LA PREMIÈRE IMAGE. IL NOUS FAUT MAINTENANT TOURNER LE FILM.»

les gisements de pétrole et la grande majorité de l'oxygène planétaire. Durant plus de 80% de son histoire, la Terre n'a été peuplée que de microbes. Ceux-ci n'ont pas besoin de la biodiversité visible pour survivre. Comprendre les mécanismes du microbiome planétaire revient à comprendre les principes de base de l'évolution du vivant et de l'écologie planétaire.

Cette soupe de vivant est confrontée depuis plusieurs décennies, à un nouvel arrivant qu'est le plastique. En mesurez-vous les conséquences?

Depuis 2014, les expéditions avec la goélette *Tara* utilisent systématiquement des filets «manta» qui flottent et filtrent en surface les microplastiques. Les premiers tests ont été menés dans l'océan Arctique qui est un environnement tout de même assez isolé. Tous les échantillons contenaient du plastique. Ce qui nous permet de dire que l'être humain a réussi à en répandre absolument partout.

Cependant, nous n'avons pas d'informations sur les nanoplastiques, dont la taille est 1000 fois plus petite. En tout cas, entre ce que les cours d'eau déversent dans la mer et ce que l'on trouve effectivement dans les océans, les études montrent une énorme différence. On ne sait toujours pas si le plastique manquant a coulé au fond de l'eau et sous quelle forme ou s'il a été digéré par une partie du microbiome.

Le microbiome est-il vulnérable?

Il est difficile de répondre à cette question. On ne sait pas encore à quel point le microbiome peut résister ou même servir de tampon aux changements environnementaux en cours (perturbation du climat, destruction des habitats, pollution, accélération des extinctions...). Pour en savoir plus, il faut étudier l'écologie du microbiome, ce qui représente un défi colossal. Le plancton, par exemple, ne reste pas en place. Il erre au gré des courants marins à l'échelle de la planète. Lorsqu'on fait des mesures sur un même point mais à des instants différents, on ne retrouve jamais exactement les mêmes populations. La dynamique des fluides fait qu'une cellule peut partir dans toutes les directions. Sans parler du fait que les courants marins peuvent varier rapidement sous l'effet des changements climatiques et qu'une partie des microbes évolue très vite également. En d'autres termes, il est très difficile de mesurer ce grand corps complexe qui se défait et se reconstruit dans une dynamique chaotique.

Comment faire, dès lors?

La première grande expédition dédiée à l'étude du plancton que j'ai contribué à réaliser est *Tara Oceans*. Elle a été menée entre 2009 et 2012 par un petit groupe interdisciplinaire de scientifiques (biologie, physique, chimie...). Au cours de cette mission, nous avons échantillonné 220 points répartis sur toute la planète. Nous avons pu récolter et mesurer à chaque endroit et à trois profondeurs la totalité du vivant, des virus jusqu'aux petits animaux, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Il faut dire que notre expédition a eu lieu exactement au début du séquençage massif à haut débit parallélisé qui a fait chuter le prix de cette technologie. Cela nous a permis de produire un set de données génétiques assez gigantesque, un véritable catalogue qui

Mise à l'eau, depuis la goélette « Tara », d'une « rosette » bardée d'instruments de mesure et de prélèvements d'échantillons lors d'une des expéditions « Microbiomes » qui s'est déroulée entre 2020 et 2022.



MAÉVA BARDY/FONDATION TARA OCEAN

représente aujourd’hui la ligne de base de notre connaissance du microbiome océanique. Mais il faut se rendre compte que 220 sites, ce n'est pas grand-chose pour un océan global en perpétuel mouvement. Certes, ces données permettent de faire émerger un début de structure du microbiome planétaire et nous avons commencé à dégager des lois dynamiques comme le degré d'influence des courants sur la différenciation génétique entre deux sites. Mais pour en apprendre davantage, il va falloir prélever beaucoup plus d'échantillons, et de manière plus systématique dans le temps et l'espace. Avec Tara Oceans, nous avons réalisé la première image. Il nous faut maintenant tourner le film.

Avez-vous des idées pour y parvenir?

Le problème, c'est que notre objet d'étude et notre laboratoire, c'est la planète vivante et qu'il est très coûteux, polluant et logistique difficile d'organiser de grandes

expéditions. Une solution consiste à faire appel à la science citoyenne. Dans le cadre de l'initiative « Plankton Planet », nous sommes en train de développer une nouvelle génération d'instruments assez simples, bon marché et robustes permettant d'effectuer des mesures élémentaires du microbiome marin comme de l'imagerie quantitative du plancton ou la récolte sur filtre de petites galettes de biomasse planctonique séchée prêtes à être envoyées au laboratoire pour des analyses génétiques. Nous voulons distribuer ces instruments et protocoles homogènes via un réseau mondial de centres de biologie marine à tous les « sea-tizens », comme je les appelle, c'est-à-dire les personnes qui ont une relation intense avec la mer telles que les pêcheurs, les aquaculteurs, les équipages de cargos et les navigateurs et navigatrices de toutes sortes. Cela pourrait apporter une information standardisée, continue et planétaire, sur la composition biologique du microbiome

océanique qui nous aiderait à comprendre comment il s'organise, s'adapte et évolue dans l'espace, le temps, et les variations environnementales planétaires. En parallèle, nous avons réussi à convaincre la marine française d'adopter cette même démarche avec l'aide de Christophe Prazuck, ancien chef d'état-major et aujourd'hui directeur de l'Institut de l'océan de l'Alliance Sorbonne Université. Des étudiants et des étudiantes seront donc bientôt engagées en qualité d'« officiers biodiversité » sur des bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) qui sillonnent les eaux territoriales de toutes les îles que la France possède dans les océans du monde. Cela représentera, je l'espère, une rampe de lancement solide et pérenne pour une exploration du microbiome océanique.

Propos recueillis par Anton Vos



AVEC LES « SÉRINGUÉROS », GARDIENS DE L'AMAZONIE

UN FABRICANT DE BASKETS UTILISE DU CAOUTCHOUC D'AMAZONIE. **EN PAYANT LES OUVRIERS LOCAUX POUR RÉCOLTER LE LATEX SUR DES ARBRES SAUVAGES, IL PRÉSERVE LA FORêt DU DÉBOISEMENT.** VRAIMENT ? DOROTHÉE BAUMANN-PAULY A MENÉ L'ENQUÊTE.

« **J'**ai tendance à ne pas croire les sites Internet des entreprises qui vantent leur engagement en faveur des droits humains, du climat ou encore de la biodiversité. Je préfère vérifier cela de mes propres yeux. » Cette profession de foi, Dorothée Baumann-Pauly n'a pas peur de la prendre au pied de la lettre. Et c'est donc assez logiquement – et surtout pour les besoins de sa recherche et de son enseignement en Business and Human Rights – que la professeure titulaire à la Faculté d'économie et de management s'est retrouvée, en janvier dernier, sur une barque à remonter le rio Xapuri quelque part dans le sud-ouest de la forêt amazonienne. Il a fallu pas moins de dix heures de bateau sous les assauts de la chaleur, de l'humidité, des moustiques et du bruit assourdissant du moteur pour atteindre une « communauté facile d'accès » – selon les autorités – dont une des activités (en plus de l'élevage et de la culture de noix du Brésil) est la récolte de latex naturel sur des hévéas sauvages pour le compte de la marque française de baskets Veja. Le site Internet de l'entreprise, justement, souligne le caractère durable et éthique de sa stratégie, qui allie respect des droits humains et préservation de la forêt vierge. Et, partant, contribue à la lutte contre les changements climatiques.

Accompagnée de Justine Nolan et Andy Symington, deux collègues de l'Université de Nouvelle-Galles du Sud à Sydney en Australie, la chercheuse genevoise a voulu en avoir le cœur net et a pris rendez-vous avec Aldemy Cerqueira Maia Longa, un authentique séringuéro brésilien dont le métier consiste à collecter du latex. Un travail pour lequel lui ainsi que 1500 autres ouvriers répartis dans l'État brésilien d'Acre sont payés plus que convenablement.

« *En plus du salaire de base versé pour la production du caoutchouc, l'entreprise française offre en effet une prime si le séringuéro, qui est aussi fermier à temps partiel, renonce à déboiser pour faire paître son bétail*, explique Dorothée Baumann-Pauly, qui est également directrice du Geneva Center for Business and Human Rights. *L'élevage, l'activité la plus lucrative dans cette région, est en effet la première cause de la déforestation. Mais l'incitation de Veja est alléchante. La prime qu'elle propose fait plus que doubler le prix du caoutchouc. Si bien que la récolte du latex représente désormais plus de 30 % du revenu des séringuéros.* »

Le respect du contrat est vérifié grâce à des images satellites et à des contrôles sur place effectués par les employés de Cooperacre, la coopérative régionale basée à Rio Branco qui fait le lien entre Veja et les producteurs.



Pains de latex « sauvage » lavés, cuits et pressés avant d'être envoyés à l'usine pour y subir les dernières transformations

Plus de 40 °C L'accueil dans le village est chaleureux – c'est-à-dire à la fois sympathique et littéralement chaud, avec un thermomètre qui dépasse les 40° au milieu de la journée. Des poulets courent partout. L'un d'eux finira d'ailleurs dans la casserole pour un des soupers du séjour. Une antenne satellite trône au coin d'une rue. Son emplacement désigne de fait le centre du village. C'est là que les enfants et les jeunes se regroupent avec leur téléphone mobile, en particulier le soir, pour bénéficier d'une connexion Internet capricieuse.

Les hamacs des visiteurs sont suspendus dans la baraque communautaire à côté de l'école. L'abri est ouvert aux quatre vents, mais le principal est d'avoir un toit au-dessus de sa tête. C'est en effet la saison des pluies et celles-ci ne se gênent pas pour tomber en trombe, même en pleine nuit.

Le travail d'Aldemy Cerqueira Maia Longa commence à 2 heures du matin. Dans le noir complet, il quitte son village après avoir allumé sa lampe frontale qui remplace l'antique lampe à gaz de ses ancêtres et dont le village conserve quelques exemplaires. Son circuit commence par une longue approche à travers des terres défrichées, envahies par les herbes hautes destinées au bétail. Il suit un étroit sentier qui le mène directement dans la forêt. Là commence un itinéraire connu de lui seul.

Au premier hévéa de son circuit, il sort un couteau courbé et aiguisé – un outil qui n'a pas changé à travers les âges – avec lequel il ouvre dans l'écorce une longue entaille en biais. Elle est assez profonde pour faire sortir le latex mais pas trop pour ne pas tuer l'arbre. Son

salaire dépend de la sûreté de son coup de canif qui ne met pas en danger la survie des arbres. La nouvelle encoche vient s'ajouter à celles des nuits précédentes qui dessinent sur l'écorce une série de stries très serrées. Un petit récipient placé en bas du sillon recueille la précieuse sève. La fraîcheur de la nuit permet à la substance blanche et visqueuse de rester liquide. Sous la chaleur de la journée, elle coagulerait et son écoulement s'arrêterait rapidement.

Le métier du séringuéro n'est pas sans risques. Les morsures de serpent l'obligent à se chauffer de bottes en caoutchouc. Il entend également feuler le jaguar quasiment à chacune de ses sorties. Mais il ne l'a encore jamais croisé. Parfois, il emmène son fils pour l'initier au métier que lui-même a appris de ses parents et qui se transmet ainsi depuis des générations. En trois heures, Aldemy Cerqueira Maia Longa entaille une centaine d'hévéas sauvages. Ensuite, il revient sur ses pas pour récolter les récipients remplis du latex qui a eu le temps de se figer. En tout, l'ouvrier parcourt une dizaine de kilomètres dans sa ronde nocturne. Il peut ainsi récolter environ 400 kg de caoutchouc par saison. Et ce, sans menacer l'intégrité de la forêt. De décembre à février, les arbres sont laissés tranquilles et peuvent régénérer leur écorce.

Sauf quand des étrangers font une visite impromptue, ce qui vaut au premier hévéa du parcours une entaille supplémentaire, pour la démonstration.

« Nous n'avons pas parcouru le circuit entier, confirme Dorothée Baumann-Pauly. Et nous



Acre

Située aux confins du bassin amazonien, la province d'Acre est connue pour ses hévéas endémiques. Ces arbres qui produisent le caoutchouc sont exploités depuis des siècles. L'effondrement du prix du latex a réduit cette économie à sa portion congrue.

Superficie: 164 000 km²

Population: 924 000 habitants (5,6 h/km²).

Déforestation:
9,1 % de la forêt primaire a disparu (2022).



1 Dix heures de bateau pour remonter le rio Xapuri.

2 Marche d'approche dans la forêt amazonienne.

3 Récolte du latex.

4 Séance de travail pour les femmes des séringueros.

MICHELIN SE MET DANS LES BASKETS DE VEJA

Dorothée Baumann-Pauly, professeure titulaire à la Faculté d'économie et de management, est sans cesse à la recherche d'entreprises dont le modèle d'affaires inclut, dès le départ et de manière centrale, le respect des droits humains. Autrement dit, des entreprises qui allient principes et profits. Elle les présente ensuite sous la forme d'études de cas aux étudiants et étudiantes de son cours de Business and Human Rights. «Mon objectif est d'identifier les clés du succès de ces stratégies et les moyens permettant de les

appliquer à plus grande échelle, explique-t-elle. Les étudiant·es en sont friands. Cela leur permet d'envisager la possibilité de faire partie de la solution et non du problème.»

La chercheuse a commencé à publier une série de ces études de cas qu'elle met à disposition de la communauté scientifique. Le problème, c'est que pour l'instant, il n'y en a pas beaucoup. Il y a le cas de la banque ABN AMRO qui cherche à améliorer les conditions de travail sur les plantations de palmiers à huile en Indonésie, Décahnlon, qui développe ses

activités en Éthiopie et tente de former une main-d'œuvre dans ce pays dépourvu d'industrialisation et maintenant Veja, qui exploite le caoutchouc d'Amazonie. Ce dernier exemple semble avoir fait des émules. «Michelin, le fabricant de pneus, s'est en effet lancé dans le sillage de Veja et a commencé à se fournir en caoutchouc naturel et sauvage d'Amazonie, se réjouit Dorothée Baumann-Pauly. C'est une entreprise qui utilise des quantités de caoutchouc autrement plus considérables qu'un fabricant de chaussures.»

Les pneus d'avions que Michelin produit contiennent en effet 40 % de caoutchouc naturel afin d'obtenir les caractéristiques optimales. Ceux de voitures sont par contre à 100 % synthétiques. Le problème, c'est que l'usure de ces derniers produit des particules qui sont la principale source de microplastiques qui polluent les eaux en Europe. Si l'on faisait entrer dans leur composition du caoutchouc naturel – et donc biodégradable – cela pourrait réduire une grande partie de ce problème.

LA GUERRE DU CAOUTCHOUC

Les hévéas de l'Amazonie sont exploités pour leur latex depuis au moins le début du XVIII^e siècle. La région d'Acre a même fait l'objet d'une «guerre du caoutchouc» entre 1899 et 1903. Elle a opposé la Bolivie et le Brésil pour le contrôle de cette province couverte de jungle mais particulièrement riche en hévéas, suscitant les convoitises de l'industrie naissante du caoutchouc. Cette brève période a vu la proclamation de trois républiques d'Acre indépendantes successives mais éphémères avant que la guerre ne soit finalement remportée par le Brésil.

ne sommes partis qu'à 5 heures du matin. Mais c'était une expédition assez éprouvante. Rien que l'approche représente une heure de marche. L'humidité, les moustiques et la boue sont omniprésents et la température monte très vite à plus de 40°. »

Une industrie chaotique L'Amazonie est la seule région au monde où les arbres à caoutchouc sont endémiques. L'histoire de l'industrie du latex au Brésil est toutefois chaotique. Après un pic de production au début du XX^e siècle, elle est rapidement dépassée par les plantations asiatiques. Implantées en Thaïlande et en Indonésie notamment, ces cultures intensives sont nettement plus productives mais elles engendrent une déforestation massive et sont dévastatrices pour la biodiversité.

La Deuxième Guerre mondiale entraîne une résurgence temporaire du secteur au Brésil pour répondre à la demande de pneus pour les avions de combat alliés alors que l'Asie est coupée du monde occidental. Mais il rechute une fois la paix revenue, même dans la région de Xapuri, haut lieu historique de l'activité. C'est en effet dans cette ville qu'est né, en 1944, Chico Mendes, le célèbre – voire légendaire – leader militant syndicaliste défenseur des séringueros et de la forêt. Et c'est également là qu'il a été assassiné en 1988, devant sa maison devenue un musée, sur ordre d'un riche propriétaire terrien cherchant à protéger

les intérêts économiques considérables liés à l'exploitation du caoutchouc.

« Sa mort a attiré l'attention du monde entier sur son combat en faveur des travailleurs et de la forêt, explique Dorothée Baumann-Pauly. En 1990, les autorités ont créé une réserve nationale à son nom qui couvre 931 kilomètres carrés d'ancienne forêt tropicale au nord-ouest de Xapuri. Le déboisement y est strictement réglementé, limité aux besoins de subsistance des paysans. Une déforestation plus intense a malheureusement eu lieu sous la présidence de Jair Bolsonaro qui a fermé les yeux sur ces problèmes. Entre 2019 et 2022, la réserve a ainsi perdu 74,5 kilomètres carrés de forêt. »

Le latex et les femmes Au cours de leur séjour de trois jours dans le village, Dorothée Baumann-Pauly et ses collègues ont également pu assister à une séance de travail destinée aux femmes de la communauté. Ces événements sont nés sous l'impulsion de Veja, qui les finance, et sont dispensés par l'organisation non gouvernementale SOS Amazônia. *« L'activité de producteur de caoutchouc est considérée comme exclusivement masculine, explique Dorothée Baumann-Pauly. Les femmes n'ont pas l'impression d'en faire partie. Pourtant, elles entretiennent tout au long de l'année le sentier qu'empruntent leurs séringueros de maris. Elles lavent, cuisent et pressent le latex dès qu'il arrive au village pour en faire des plaques compactes jau-nâtres qui sont envoyées dans une usine pour y subir les transformations finales. C'est loin d'être anecdote comme contribution. »*

Les séances de travail ont pour but de renseigner les femmes, souvent laissées dans l'ignorance, sur le modèle économique développé par l'entreprise française, à savoir le système de primes, le prix de la matière première, l'argent qu'elles peuvent gagner, les conditions nécessaires pour faire partie de la coopérative locale, etc.

SOS Amazônia offre aussi aux femmes l'opportunité de parler de problèmes plus personnels et de recevoir des conseils. Dans ces villages reculés, cela s'avère précieux. L'école secondaire est en effet hors d'atteinte pour la plupart des élèves. Résultat, les garçons travaillent bien avant l'âge légal et les filles se marient et ont des enfants très tôt. Une des participantes à la séance de travail n'a que 17 ans et est déjà mère de trois enfants. Comme partout, il existe des violences domestiques, des cas de viols. Face à ces actes, les autorités

locales, la police notamment, s'avèrent inutiles. Tout le monde se connaît et se protège.

« Veja a décidé que sa responsabilité ne s'arrêtait pas à la seule production de caoutchouc, constate Dorothée Baumann-Pauly. L'entreprise a une relation très proche et à long terme avec les communautés qui travaillent pour elle. Elle ne parle d'ailleurs pas de producteurs mais de partenaires producteurs de caoutchouc. L'un des deux fondateurs de l'entreprise, François-Ghislain Morillion, a effectué un nombre incalculable de séjours dans la région. Cooperacre et Veja se sont développées ensemble, mettant en place une structure de plus en plus importante. Il y a une vingtaine d'années, 150 familles récoltaient du latex pour le fabricant de chaussures. Aujourd'hui, elles sont plus de 1500. »

La planète passe avant Depuis 2007, Veja a totalement délocalisé la fabrication de ses chaussures au Brésil. Le coton est entièrement produit dans ce pays et le caoutchouc pour les semelles vient à 40 % d'Amazonie. Le reste est synthétique. Le caoutchouc « sauvage » est entre 4 et 5 fois plus cher que celui extrait des plantations. Mais cela n'empêche pas l'entreprise de vendre ses chaussures et de faire du profit (34 millions de francs de chiffre d'affaires en 2018). Les baskets sont fabriquées dans une usine située dans le sud du Brésil. Une fois terminées, elles sont acheminées en bateau dans les pays consommateurs. Pas question de les envoyer par avion même en cas de rupture de stock. Les clients attendront. La planète passe avant.

La planète, justement, a besoin de la forêt amazonienne qui est l'un de ses plus importants pièges à CO₂. *« Je soutiens l'idée que les efforts de la communauté internationale visant à protéger la forêt amazonienne ne peuvent être efficaces que si l'on se préoccupe d'abord des droits humains, souligne Dorothée Baumann-Pauly. Il faut trouver des solutions pour les gens qui vivent là-bas, sinon ils déboiseront pour de simples questions de survie. En incitant les paysans à ne pas abattre les arbres et au contraire à les protéger pour leur propre bien, Veja les a transformés en véritables gardiens de la forêt. Et ce, pour la plus grande satisfaction de tout le monde. Les habitants de ces régions d'Amazonie sont souvent des indigènes qui ont pour leur forêt un attachement spirituel très profond. Pour eux, couper un arbre, c'est leur couper le cœur. »*

Anton Vos

INTIDHAR LABIDI-GALY, LA VOIE DE L'EXCELLENCE

ARRIVÉE À GENÈVE EN 2013, LA MÉDECIN-CHERCHEUSE S'EFFORCE D'**AMÉLIORER** **L'EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS** CONTRE LE TRÈS MEURTRIER CANCER DE L'OVaire. PROMETTEURS, SES TRAVAUX SONT NOTAMMENT SOUTENUS PAR UNE PRESTIGIEUSE BOURSE DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.

Le cancer de l'ovaire est une maladie rare. Il touche environ une femme sur 100, contre une femme sur huit pour le cancer du sein, mais il est bien plus meurtrier. Appelé le « tueur silencieux » en raison d'un diagnostic posé à un stade souvent métastatique, il ne laisse à ses victimes qu'une espérance de vie d'environ quatre ans. Son traitement a toutefois beaucoup progressé au cours des dernières décennies. Grâce à une meilleure prise en charge chirurgicale et au développement de traitements ciblés tels que les inhibiteurs de PARP, les chances de survie ne cessent d'augmenter. Mais le risque de récidive est important et, dans la moitié des cas, ces rechutes s'accompagnent d'une résistance aux médicaments. Retarder aussi longtemps que possible le retour de la maladie, tout en perçant les raisons qui sont à l'origine de ces résistances, c'est le défi que s'est fixé l'équipe conduite par Intidhar Labidi-Galy. Une jeune médecin-chercheuse, aujourd'hui professeure-assistante à la Faculté de médecine et médecin adjointe agrégée au Service d'oncologie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), dont le parcours est placé sous le signe de l'excellence et de la persévérence. Portrait.

Intidhar Labidi-Galy voit le jour en 1979 dans une famille aisée de Tunis. Ses deux parents, qui ont grandi dans l'univers cosmopolite ayant accompagné l'indépendance du pays, sont cadres supérieurs. Issu d'une famille de paysans, son père occupe un poste à responsabilité dans une chaîne hôtelière. Sa mère, née au sein d'une famille établie dans la capitale depuis plusieurs générations, a été directrice commerciale pour une société

d'équipements bureautiques avant de créer sa propre entreprise.

« L'environnement dans lequel j'ai grandi était loin du modèle patriarcal, témoigne Intidhar Labidi-Galy. Dans ma famille, les femmes sont très indépendantes. Ma grand-mère est allée à l'école et a travaillé, ce qui n'était pas courant dans la Tunisie de son époque. Et ma mère fait partie de la première génération de diplômés de l'enseignement supérieur en Tunisie. »

« POUR MA MÈRE, LES ÉTUDES ONT CONSTITUÉ UN ASCENSEUR SOCIAL ET ELLE Y ACCORDAIT UNE GRANDE IMPORTANCE. »

À la maison, les règles sont simples : les enfants (Intidhar Labidi-Galy a un frère cadet, aujourd'hui dentiste) disposent d'une grande liberté et d'une certaine autonomie du moment que leur parcours scolaire est irréprochable. Ayant montré très tôt des facilités d'apprentissage, Intidhar est scolarisée dès l'âge de quatre ans et demi. *« Pour ma mère, rembobine la chercheuse, les études ont constitué un ascenseur social et elle y accordait une grande importance. »*

La jeune fille a tout juste 17 ans lorsqu'elle décroche un baccalauréat en biologie avec

mention. Des résultats qui lui ouvrent les portes des classes préparatoires aux grandes écoles françaises pour lesquelles elle pourrait bénéficier d'une bourse d'excellence. Mais ce qu'elle souhaite, c'est poursuivre dans la voie de la génétique. Faire son chemin dans le monde de la recherche en Tunisie n'est cependant pas chose aisée. *« Mes parents qui sont des gens très pragmatiques ont été d'accord pour que je suive cette voie, précise Intidhar Labidi-Galy.*

« Mais comme ils tenaient à ce que j'apprenne un métier, ils m'ont poussée vers la médecine. »

Au programme, cinq ans d'études à l'Université de Tunis, plus deux années supplémentaires d'internat en médecine générale avant de choisir une spécialité. À ce stade de son parcours, la médecine génétique, tournée vers le diagnostic et la prévention, lui paraît finalement moins attrayante qu'attendu. Elle se tourne alors vers l'oncologie, spécialité axée sur la thérapeutique.

Au début des années 2000, les traitements ciblés sont encore rares, tandis que ce qu'on appelle aujourd'hui la médecine de précision en est à ses balbutiements. *« L'oncologie médicale se limitait pour l'essentiel à la chimiothérapie, justifie-t-elle. Autant dire que tout restait à faire et c'est précisément ce qui m'a attirée. »*

En 2003, Intidhar Labidi-Galy intègre donc le service d'oncologie pédiatrique de l'Institut de cancérologie Salah-Azaiez de Tunis. Elle y passera six mois qui vont être particulièrement éprouvants sur le plan émotionnel. Elle enchaîne avec une thèse sur le cancer de la

Bio express

1979: Naissance à Tunis.

2004: Thèse de Doctorat en médecine à l'Université de Tunis.

2007: Master en biologie à l'Université de Lyon.

2011: Thèse de doctorat en immunologie à Lyon.

2012-2013: Postdoc au Dana-Farber Cancer Institute (Université d'Harvard).

2013 Arrivée aux HUG.

2014-2017: Cheffe de clinique scientifique à la Faculté de médecine de l'UNIGE.

2017-2020: Subside Ambizione du FNS.

2020: Privat-docent à la Faculté de médecine de l'UNIGE.

2022: Obtention de l'Ovarian Cancer Research Program attribué par le Département de la défense des États-Unis.

2023: Professeure assistante à l'UNIGE.





ISTOCK

thyroïde pour laquelle elle bénéficie de l'appui d'une amie de ses parents formée à l'épidémiologie aux États-Unis. «*Elle m'a appris les bases de la recherche clinique, explique la médecin-chercheuse, comme construire une base de données et analyser des statistiques. Le tout avec un niveau de rigueur très élevé, ce qui s'est avéré précieux pour la suite de ma carrière.*»

Après un an et demi de formation en oncologie à Tunis, elle prend la direction de la France. D'abord Marseille, où elle atterrit à l'Institut Paoli-Calmettes. Elle y rencontre son futur mari (interne en pharmacie hospitalière) et un premier mentor en la personne de Dominique Maraninchi, qui dirige alors l'Institut avant d'être nommé à la tête de l'Institut national du cancer, puis de prendre les commandes de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Celui que ses collègues surnomment «Dieu» occupe un bureau constamment enfumé au septième étage du bâtiment, auquel la jeune Tunisienne a un accès privilégié. Forte de cet appui de poids, Intidhar Labidi-Galy fait ses premières armes dans le monde de la recherche translationnelle avec une étude sur une cohorte de patientes tunisiennes atteintes d'un cancer du

sein inflammatoire, une forme rare mais très agressive de la maladie. Un travail qui sera publié dans plusieurs journaux dont le prestigieux *Annals of Oncology*.

La suite, ce sera Lyon où elle achève sa formation. Son classement au concours d'internat en Tunisie (14^e sur 1500) lui permet d'obtenir une bourse d'excellence française. La jeune femme met alors entre parenthèses la médecine le temps de réaliser un Master en biologie. «*Sans ce subside, il aurait été difficilement envisageable d'entamer une formation de médecin-chercheuse*», explique-t-elle.

Elle ne montre pas d'immenses aptitudes dans le maniement de la pipette, connaît des doutes et quelques moments tendus avec sa supérieure, mais au final ses travaux sur l'immunologie des lymphomes sont publiés et le master validé.

C'est suffisant pour convaincre Isabelle Ray-Coquard, alors jeune médecin adjointe en oncologie au Centre Léon Bérard, de la recruter dans son équipe: «*Ma rencontre avec Isabelle (actuelle présidente du groupe collaboratif français Gineco) et son mari, Jean-Yves Blay (actuel directeur du Centre Léon Bérard et d'Unicancer, la fédération des centres anticancéreux français) a été*

un tournant dans ma carrière, restitue Intidhar Labidi-Galy. Tous deux, dans leurs domaines d'expertise respectifs (Isabelle dans les cancers gynécologiques et Jean-Yves dans les sarcomes), ont été des modèles inspirants de ce que pouvait être l'excellence en oncologie. Faire partie de leur équipe impliquait de travailler beaucoup – ce qui m'allait très bien –, mais cela permettait aussi de bénéficier d'un grand soutien pour ses propres projets professionnels.

S'enchaînent quatre années intenses qui voient la jeune oncologue se lancer dans une deuxième thèse de doctorat, consacrée cette fois à l'immunologie, et plus précisément aux dysfonctionnements des cellules dendritiques, les «cheffes d'orchestre» du système immunitaire dans le cancer de l'ovaire. Elle décroche au passage une nouvelle bourse qui lui permet de se consacrer pleinement à la recherche. Le choix s'avère payant, puisque ses résultats seront finalement publiés dans l'excellent *Cancer Research*. Entre-temps, elle a également donné naissance à deux enfants.

C'est donc en famille que s'accomplit l'étape suivante: un séjour de deux ans au Dana Farber Cancer Institute à Harvard, qu'elle juge nécessaire pour disposer d'une vision

Échographie en vue d'évaluer la présence d'un cancer de l'ovaire. Celui-ci naît dans les trompes et le délai moyen entre la première cellule tumorale et l'apparition clinique du cancer est d'environ sept ans. C'est suffisamment long pour envisager à terme un dépistage précoce du «tueur silencieux».

large de la biologie du cancer de l'ovaire, et qu'elle parvient à financer en obtenant de prestigieux subsides, l'un de la Fondation de France, l'autre du programme américain Fulbright. L'idée est d'y effectuer un postdoc en biologie moléculaire et génomique.

Elle est en tout cas au bon endroit au bon moment. Lorsqu'elle s'installe à Boston, en 2012, l'oncologie se trouve en effet à un moment charnière de son histoire. Les premiers résultats du projet *The Cancer Genome Atlas*, qui vise à séquencer les 30 principaux cancers, commencent à tomber. Et la plupart sont menés par des chercheurs établis à Boston. Pour la médecine-chercheuse, c'est une véritable révélation comparable à la découverte de la pierre de Rosette pour l'étude de l'Égypte ancienne. «*Ça a tout changé, confirme-t-elle. À partir de là, on a commencé à lire le code du cancer. C'est comme si, tout d'un coup, on comprenait la langue que parlait cette maladie. Sur cette base, le développement des traitements ciblés s'est accéléré.*»

Dans le cadre du projet auquel Intidhar Labidi-Gal est associée, qui est mené dans le laboratoire de Ronny Drapkin, pathologue expert du développement du cancer de l'ovaire, l'équipe combine le séquençage à haut débit et un modèle mathématique inspiré de la génétique d'évolution des espèces. Ces travaux, publiés dans *Nature Communications*, vont permettre de démontrer que le cancer de l'ovaire naît en fait dans les trompes et que le délai moyen entre la première cellule tumorale et l'apparition clinique du cancer est d'environ sept ans. Un délai suffisamment long pour envisager à terme un dépistage précoce du «tueur silencieux».

Une fois le postdoc achevé, reste à trouver comment faire fructifier les avancées récentes dans le domaine qui est le sien, les cancers de la femme, à son retour sur le Vieux Continent. En effet, à la révolution génomique s'ajoute la présentation en 2012 lors du Congrès américain d'oncologie des résultats extrêmement prometteurs de l'immunothérapie, momentum qui ouvre des perspectives thérapeutiques tout à fait inédites.

Pour Intidhar Labidi-Galy, la première étape consiste à trouver un poste qui lui permette de bénéficier de temps protégé pour la recherche. Son intuition est en effet que pour être en mesure d'avoir un impact significatif sur la maladie, il faut partir des questions importantes qui se posent au niveau clinique, puis s'efforcer de comprendre les mécanismes biologiques impliqués afin d'être capable de répondre à ces questions.

Or il se trouve que les HUG et la Faculté de médecine de l'UNIGE font partie des rares

cancers de l'ovaire et dans 15% des cancers du sein. Fort heureusement, un traitement ciblé basé sur des petites molécules – les inhibiteurs de PARP – a rapidement été mis au point. Il permet de cibler les cellules tumorales ayant des gènes BRCA défaillants.

Afin d'explorer plus avant les pistes prometteuses dégagées par ces découvertes, Intidhar Labidi-Galy crée son propre groupe de recherche grâce à un subside Ambizione du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Elle et son équipe se lancent dès lors

dans un projet visant à investiguer l'effet des hormones et du système immunitaire sur la réponse aux inhibiteurs de PARP dans les cancers du sein avec une mutation du gène BRCA1.

C'est l'occasion d'établir une collaboration étroite avec Sven Rottenberg, vétérinaire-chercheur bernois spécialiste des modèles précliniques de tumeur du sein BRCA1 muté et de la résistance aux traitements. Initiée autour du cancer du sein (plusieurs articles sur le sujet sont en cours de finalisation), la mise en commun de leurs travaux s'étend bientôt au cancer de l'ovaire.

En 2022, le duo obtient un prestigieux subside de près d'un million de francs accordé par le congrès américain. Depuis, tous deux concentrent leurs efforts sur la résistance aux inhibiteurs de PARP dans le cancer de l'ovaire – il devrait exister une petite dizaine de mécanismes différents selon la chercheuse –, avec l'objectif de mettre au point des thérapies ciblées pour chacun d'entre eux.

«*C'est un travail de longue haleine, qui va probablement nous occuper au cours des dix prochaines années, conclut Intidhar Labidi-Galy. Mais cela ouvre des perspectives thérapeutiques de médecine de très haute précision. Au final, nous espérons être à même de proposer un traitement personnalisé à chaque patiente selon la cartographie génomique de sa tumeur.*»

Vincent Monnet

«C'EST COMME SI, TOUT D'UN COUP, ON COMPRENAIT LA LANGUE QUE PARLAIT CETTE MALADIE.»

institutions en Europe qui offrent de tels postes. Elle rejoint donc fin 2013 le Service d'oncologie des HUG, alors dirigé par Pierre-Yves Dietrich, avec le statut de cheffe de clinique scientifique.

Au cours de ce premier mandat genevois, Intidhar Labidi-Galy se donne le temps de la réflexion à propos de sa thématique de recherche. Ce qui l'intéresse en tant qu'oncologue, c'est de poursuivre ses travaux en médecine de précision dans le domaine des cancers de la femme en essayant de combiner ses deux domaines de prédilection : la génomique et l'immunologie.

La cartographie génomique a alors permis à la communauté scientifique de comprendre que l'inactivation des gènes BRCA1 et BRCA2 n'était pas uniquement responsable de la prédisposition héréditaire au cancer du sein et de l'ovaire, mais qu'elle jouait également un rôle au niveau somatique. Au total, ces gènes sont en effet inactivés dans environ 30% des

À LIRE

LA SANTÉ AU SERVICE DES PATIENT-ES

Face à des coûts qui sont devenus insupportables pour une partie de la population, Hans Stalder et Beat Bürgenmeier, professeurs honoraires respectivement à la Faculté de médecine et à la Faculté d'économie et de management, plaident pour une réforme du système de santé résolument orientée vers les intérêts et les besoins des patient-es.



Au cœur de ce projet de refonte se trouve le concept de « maison de santé », soit un lieu qui permet de dispenser des soins intégraux. En dehors de la traditionnelle consultation chez le médecin de famille, on y renconterait également du personnel soignant capable de réaliser, si nécessaire, des examens complémentaires – tests de laboratoire, radiographies, etc. –, d'organiser le suivi des soins, de donner des instructions sur la prévention et le traitement, d'orienter le patient vers un spécialiste ou de l'envoyer à l'hôpital, mais aussi de préparer les soins à domicile et d'organiser l'aide sociale.

Le financement de ces nouvelles structures serait assuré, d'une part, au travers d'un système d'assurance à but non lucratif et, d'autre part, par une cotisation des patient-es qui serait proportionnelle à leurs revenus. Une fois cette contribution payée, l'accès à tous les services deviendrait gratuit. Les traitements en dehors de la « maison de santé » ne seraient par contre pas couverts par l'assurance maladie, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord du médecin de famille. Selon les deux auteurs, un tel système, qui devrait être contrôlé par des instances indépendantes tant au niveau des flux financiers que de la qualité des soins, aurait l'avantage de réduire les coûts tout en optimisant la prévention et en favorisant la formation des professionnels de la santé. V.M.

«Pour une réforme du système de santé suisse. Priorité au patient.», par Beat Bürgenmeier et Hans Stalder, RMS Éditions, 123 p.

RÉFLEXIONS D'UN VITRIER AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION

En 1982, l'historien français Daniel Roche édite *Journal de ma vie*, un manuscrit conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Il est signé Jacques-Louis Ménétra (1738-1812). Artisan vitrier de profession, happé par l'effervescence politique et intellectuelle de la seconde moitié du XVIII^e siècle, celui-ci rédige un récit autobiographique en vers et en prose offrant un témoignage littéraire unique sur la culture populaire au temps de la Révolution française. Quarante ans après cette première publication, Michel Porret, professeur honoraire de la Faculté des lettres, s'est entouré de quatre collègues, enseignants en France et au Canada, en vue d'éditer et de commenter la seconde partie du manuscrit de Ménétra, ses *Écrits divers*. Le texte original, qui a fait l'objet d'une modernisation afin d'en faciliter la lecture, est complété par deux études de Daniel Roche ainsi que par un abécédaire éclairant la vie et l'œuvre du vitrier. La forme autobiographique, popularisée par Jean-Jacques Rousseau, un des rares contemporains – avec Bonaparte – auxquels Ménétra semble vouer de l'admiration, permet à l'artisan de donner libre cours à ses réflexions. Comme Jean-Jacques dans ses *Confessions*, Jacques-Louis entend se décrire dans son entier et peindre de lui-même un portrait authentique. Dans les *Écrits divers*, il raconte ainsi ses voyages à travers la France, ses amours passagères, ses inimitiés, ses obsessions. Républicain, il s'emploie à dénoncer les excès des comités révolutionnaires de la même manière qu'il s'en prend aux fanatiques religieux. À travers quelque 4300 lignes, Jacques-Louis Ménétra brosse ainsi de lui-même un portrait composite et disparate duquel se dégage une vision microscopique des Lumières. V.M.

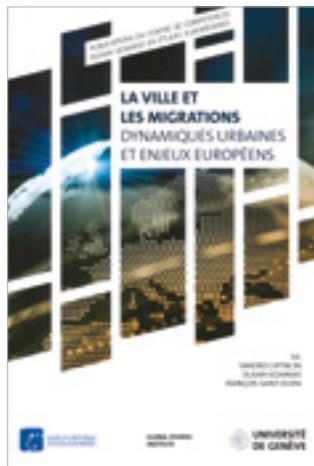
«Les Lumières minuscules d'un vitrier parisien. Souvenirs, chansons et autres textes (1757-1802) de Jacques-Louis Ménétra», par Daniel Roche, Frédéric Charbonneau, Vincent Milliot, Philippe Minard, Michel Porret, Éditions Georg, 444 p.



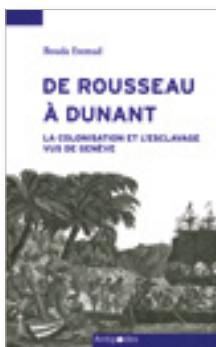
LA VILLE FACE AU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE

L'intention générale des auteurs de cet ouvrage est d'illustrer la complémentarité qui existe entre les pôles urbains et l'Union européenne dans l'accueil des migrants tout en soulignant le potentiel de cette relation en regard de problématiques que les États-nations n'arrivent plus à maîtriser. La première partie aborde

le contexte migratoire européen selon une perspective historique. La deuxième expose les réponses apportées par les villes face au phénomène migratoire à partir d'études sur les débats autour de l'accueil. La dernière partie est consacrée aux liens entre politique urbaine et politique supranationale ainsi qu'aux relations qui peuvent s'établir entre politiques urbaines et politiques de développement. Outre des études de cas sur les villes de Turin, Liège, Genève, Paris et Milan, les auteurs y suggèrent la mise en place d'une carte d'identité communale octroyant à ses détenteurs des prestations (bibliothèques, activités sportives, services publics) dont sont actuellement privées les personnes migrantes. Une mesure déjà en vigueur à Zurich ou à La Chaux-de-Fonds. Fruit d'une collaboration entre l'Institut de recherches sociologiques de l'UNIGE, le Fonds national suisse de la recherche scientifique et son homologue belge, ce livre est basé sur deux événements organisés grâce au soutien de la Fondation Lassis : un colloque universitaire et une grande conférence marquée par la présence du vice-président de la Commission européenne Margaritis Schinas, du maire d'Athènes Kostas Bakoyannis et du conseiller d'État genevois chargé de la cohésion sociale, Thierry Apothéloz. V.M.



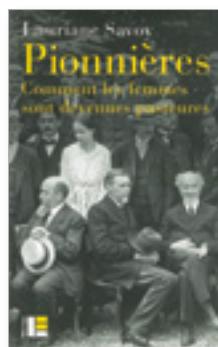
«La Ville et les migrations. Dynamiques urbaines et enjeux européens», par Sandro Cattacin, Dusan Sidjanski, François Saint-Ouen (eds), Éd. Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes, 148 p.



GENÈVE EN COLONIES

Afin de dépasser le débat autour de l'implication de Genève dans la colonisation et l'esclavage, très clivé et reposant sur une base documentaire étroite, Bouda Etemad analyse l'héritage colonial de la Cité de Calvin en examinant les écrits sur l'expansionnisme européen d'hommes de lettres genevois du XVIII^e et du XIX^e siècle.

«De Rousseau à Dunant. La colonisation et l'esclavage vus de Genève», par Bouda Etemad, Éd. Antipodes, 232 p.



FEMMES EN CHAIRE

En un siècle, le pastorat des Églises protestantes réformées est passé du monopole masculin à une proportion de 40 % de femmes. En retraçant le parcours de quelques pionnières, cet ouvrage étudie les débats et les difficultés qui ont accompagné cette évolution dans le canton de Vaud et à Genève.

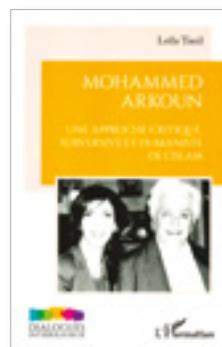
«Pionnières. Comment les femmes sont devenues pasteures», par Lauriane Savoy, Éd. Labor et Fides, 320 p.



PAIX ET GUERRE

Comment parler de paix et de justice en temps de guerre ? Au travers des remontrances, répond Paul-Alexis Mellet, historien ayant étudié l'usage de ce genre hybride, support de négociations discrètes mais permanentes pendant les conflits ayant secoué la France au XVI^e siècle.

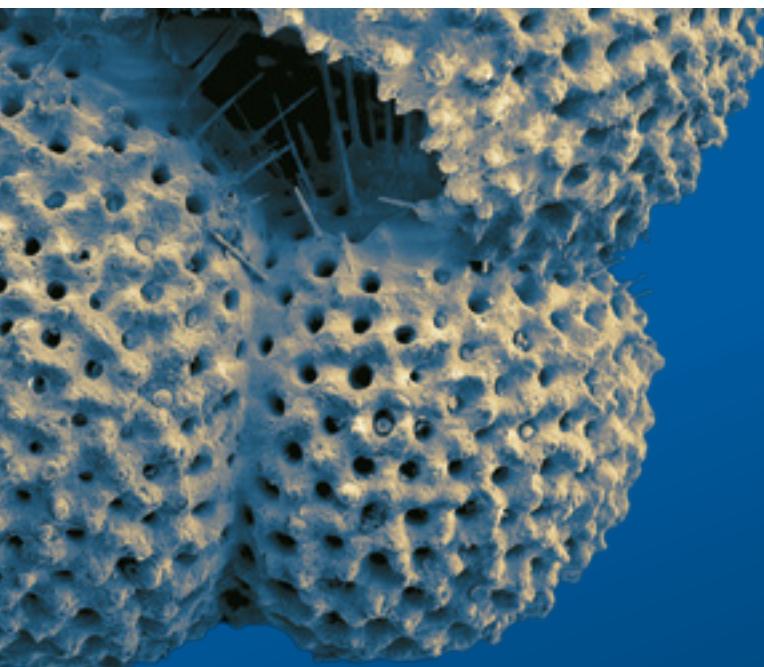
«Les Remontrances. Discours de paix et de justice en temps de guerre. Une autre histoire des guerres de religion», par Paul-Alexis Mellet, Éd. Droz, 568 p.



REPENSER L'ISLAM

Humaniste et laïc, militant du dialogue entre les religions et entre les peuples, Mohammed Arkoun (1928-2010) plaidait pour un islam repensé à l'aune du monde contemporain. À l'ère du djihadisme international, Leïla Tauil relit une œuvre qui conserve toute son importance au niveau académique et politique.

«Mohammed Arkoun – Une approche critique subversive et humaniste de l'islam», par Leïla Tauil, Éd. L'Harmattan, 248 p.



EXPOSITION

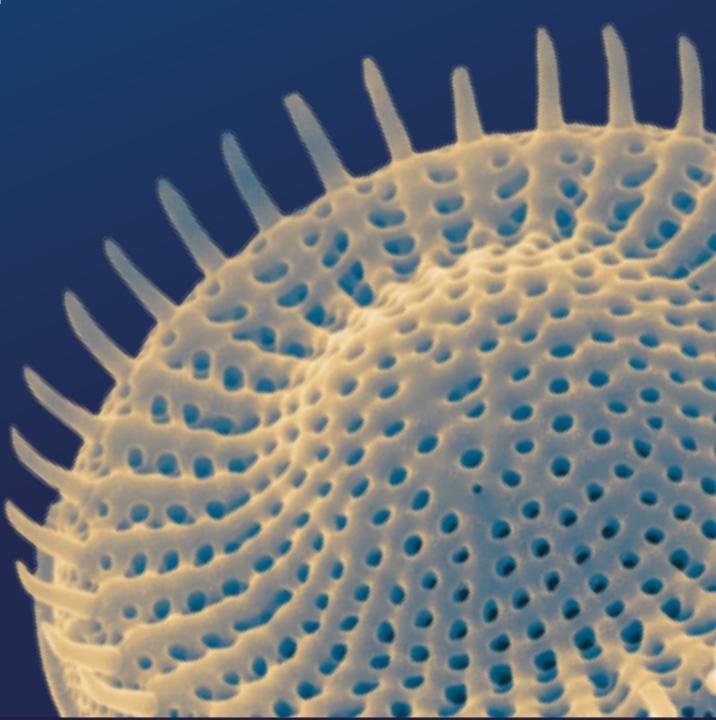
25 août - 27 octobre 2023

Salle d'exposition de l'UNIGE

66 bd Carl-Vogt

MICROSCOPIA

Le plancton, du Léman à l'océan



HORAIRES

Lundi - vendredi : 7h30 - 19h

Dimanche : 14h - 17h

ANIMATIONS & VISITES

unige.ch/-/microscopia

#unigexpo



Société
Académique

de
Genève

FONDATION
H. DUDLEY WRIGHT



FONDS GÉNÉRAL
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE